

3ème Enquête Publique Parcellaire complémentaire 3ème ligne métro Toulouse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de HAUTE-GARONNE

Communes de COLOMIERS et TOULOUSE

3ème ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE

pour l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro située sur les communes de Colomiers et de Toulouse et les aménagements nécessaires à son fonctionnement.



**Rapport du commissaire enquêteur
Conclusions du commissaire enquêteur**

Annexes

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-GARONNE

3ème ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE

Pour l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro située sur les communes de Colomiers et de Toulouse et les aménagements nécessaires à son fonctionnement.

Procès-verbal et Rapport du Commissaire enquêteur

SOMMAIRE

1 - OBJET DE L'ENQUÊTE	page 4
2 - CADRE RÉGLEMENTAIRE	page 5
3 - LE PORTEUR DU PROJET	page 5
4 – LE PÉRIMÈTRE DU PROJET	page 6
5 - HISTORIQUE DU PROJET	page 6
6 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	page 7
6.1 Modalités préparatoires	page 7
6.2 Publicité	page 7
6.2.1 Publication dans la presse	page 8
6.2.2 Affichage	page 8
6.3 Consultation du dossier	page 8
6.4 Procédure	page 9
7 – LES OBLIGATIONS des PROPRIÉTAIRES et de L'EXPROPRIANT	page 10
8 - COMPOSITION DU DOSSIER	page 11
8.1 guide de lecture	page 14
8.2 états parcellaires pour Colomiers	page 14
8.3 états parcellaires pour Toulouse	page 14
8.4 plans parcellaires pour Colomiers	page 14
8.5 plans parcellaires pour Toulouse	page 11

8.6 états descriptifs pour Colomiers	page 11
8.7 états descriptifs pour Toulouse	page 11
9 - CONDITIONS DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	page 12
10 – OBSERVATIONS DU PUBLIC	page 12
10.1 dans le cadre des permanences	page 12
10.2 dans le cadre des registres papier	page 14
10.3 dans le cadre du registre numérique et des Courriels	page 15
10.4 dans le cadre des courriers	page 15
11 – PV DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS	page 16
12 - MÉMOIRE EN RÉPONSE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	page 19
14 – CLOTURE ENQUÊTE	page 22

1 L'OBJET DE L'ENQUÊTE

Le projet Toulouse Aérospace Express (TAE) de création d'une troisième ligne de métro de l'agglomération toulousaine et de la Ligne Aéroport Express (LAE) sur les communes de Colomiers, Blagnac, Toulouse et Labège, a fait l'objet d'une Enquête Publique conjointe avec une Enquête Parcellaire du 6 juin au 18 juin 2019.

A la suite de cette enquête le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté Préfectoral du 7 février 2020.

Il comporte la création d'une troisième ligne de métro qui sera interconnectée à une desserte de l'aéroport de Blagnac et de la zone aéroportuaire.

Une enquête parcellaire complémentaire s'est déroulée durant l'été 2021 sur les communes de Blagnac, Colomiers, Labège et Toulouse.

Une enquête parcellaire simplifiée ayant pour objet la réalisation de la ligne Toulouse Aérospace Express ((TAE) a été effectuée en janvier 2023.

A ce jour, de nouvelles emprises sont justifiées par des adaptations de tracé, des déplacements ou créations d'ouvrages résultant des recommandations et des conclusions des enquêtes publiques précédentes.

Par ailleurs, des changements dans les situations de famille de quelques propriétaires concernés ont nécessité la mise à jour de leurs dossiers.

Une troisième enquête parcellaire complémentaire est donc nécessaire sur les communes de Colomiers et de Toulouse.

L'objet de cette enquête parcellaire complémentaire est de permettre aux propriétaires et aux ayants droit de prendre connaissance des limites d'emprise et des surfaces à acquérir dans chaque parcelle concernée par le projet de création d'une troisième ligne de métro de l'agglomération toulousaine.

L'enquête a pour but :

- De définir avec précision les immeubles nécessaires à la réalisation du projet.
- D'identifier les propriétaires et les ayants droit de toute nature.
- De permettre à ces derniers de faire valoir leurs droits.
- De porter à la connaissance des propriétaires et ayants droit les adaptations du projet ainsi que les incidences de celles-ci sur la définition des emprises.
- De préciser ces adaptations qui peuvent être de deux types : soit des changements altimétriques dans la définition des volumes en tréfonds, pouvant induire une modification du mode de maîtrise foncière, soit de nouvelles emprises justifiées par des adaptations de tracé.

2 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette enquête parcellaire complémentaire est encadrée par plusieurs documents :

- Les articles R 131-1 à R 131-14 du Code de l'Expropriation pour Utilité Publique qui définissent les modalités de l'enquête parcellaire.
- L'article L 2113-1 à 2113-5 du Code des Transports qui donnent la possibilité au porteur de projet de demander à la Préfecture de la Haute-Garonne d'instaurer une servitude d'Utilité Publique en tréfond. Cette servitude pouvant être instaurée par un arrêté préfectoral postérieurement à l'enquête parcellaire pour tous les tréfonds situés à une profondeur supérieure à 15 m.
- L'article L 122-6 du Code de l'Expropriation qui précise : « lorsque les immeubles expropriés sont soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, la déclaration d'Utilité Publique peut prévoir que les emprises expropriées sont retirées de la propriété initiale ».
- Le décret n° 2015-1572 du 2 décembre 2015 relatif à l'établissement d'une servitude d'utilité publique en tréfonds.
- Le Code du Patrimoine.
- Le Code Général de la Propriété des personnes publiques.

3 LE PORTEUR DE PROJET

La réalisation de cette opération relève de la compétence du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Toulousaine (SMTC) représenté par Tisséo-Collectivités.

Celui-ci en a confié la conduite opérationnelle par mandat à la société de la mobilité de l'agglomération toulousaine, Tisséo-Ingénierie.

Le préfet de la Haute-Garonne est chargé de l'organisation de la présente enquête publique.

4 LE PÉRIMÈTRE DU PROJET

Le tracé de la future ligne de métro reliera Colomiers à Labège en passant par Blagnac et Toulouse.

La ligne desservira 21 stations et sera longue de près de 27 km.

Sept stations permettront des correspondances avec le réseau structurant de transport en commun et 5 gares SNCF.

Le parcours s'inscrira en souterrain en zone urbaine sur environ 18,5 km depuis Colomiers gare jusqu'à Montaudran gare.

Il continuera en section aérienne sur environ 8,5 km de la station Montaudran gare jusqu'au terminus la Cadène gare.

La ligne Aéroport Express (LAE), longue d'environ 2 km, reliera la station Jean Maga à l'aéroport en reprenant le tracé de l'actuelle ligne T2 du tramway.

Un tronçon de voie d'un km permettra la desserte du site de maintenance et de remisage (SMR).

5 HISTORIQUE DU PROJET

Par courrier du 9 janvier 2023, Tisséo-Collectivités a sollicité l'ouverture d'une troisième enquête publique complémentaire.

Par Arrêté Préfectoral du 11 janvier 2023, le préfet de la Haute-Garonne m'a désigné comme commissaire enquêteur chargé de mener cette enquête.

Par Arrêté Préfectoral du 31 janvier 2023 le préfet de la Haute-Garonne a déclaré ouverte l'enquête parcellaire complémentaire et en a défini les modalités d'ouverture, clôture et réalisation.

6 ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

6.1 MODALITÉS PRÉPARATOIRES

L'enquête a été prescrite pour une durée de 19 jours consécutifs, du lundi 6 mars 2023 à 0h00 au vendredi 24 mars 2023 à 17h00.

L'enquête a été ouverte dans les communes de Colomiers et Toulouse.

Le siège de l'enquête a été fixé au siège du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine – Tisséo-Collectivités, sis au n° 7 Esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6.

Une réunion préliminaire s'est déroulée le 12 janvier 2023 dans les locaux de Tisséo-Ingénierie, 21 boulevard de la Marquette 31004 Toulouse.

Elle réunissait, en présentiel, le commissaire enquêteur, Mme Hamon Héloïse (Préfecture), Mme Sudre-Gerardot (Tisséo), Messieurs Linas Corentin (Tisséo) et Pillon Alexandre (Systra).

L'historique, les caractéristiques et les objectifs du projet m'ont, à cette occasion, été présentés.

Lors de cette réunion, j'ai pu faire part de mes remarques et de mes interrogations sur le dossier et les modalités d'organisation de l'enquête ont été abordées.

Les registres d'enquête ont été ouverts, cotés et paraphés, par les maires de Colomiers et de Toulouse, chacun pour ce qui le concerne pour le ressort territorial concerné, compte tenu des différents lieux d'enquête.

6.2 PUBLICITÉ

Les services de la préfecture se sont chargés :

- De la publication de l'Avis d'Enquête dans la presse
- De l'annonce de l'enquête et de ses modalités sur le site internet de la préfecture.

6.2.1 Publication dans la presse

J'ai été destinataire des copies du journal contenant les insertions de l'Avis d'Enquête Publique :

- La Dépêche du Midi, éditions régionales du 24 février et du 09 mars 2023.

Ce journal est largement distribué localement.

Les publications de l'Avis d'Enquête Publique, quinze jours avant le début de celle-ci et à proximité des premiers jours de son déroulement, ont donc bien été observées.

6.2.2 Affichage

Les services de Tisséo se sont chargés de l'affichage de l'Avis d'Enquête dans les communes de Colomiers et de Toulouse.

La présence et la bonne visibilité des affiches ont été contrôlées par un huissier une fois par semaine durant toute la durée de l'enquête.

Lors de mes déplacements liés à l'enquête, j'en ai vu un certain nombre.

A chacune de mes visites et de mes permanences, j'ai constaté que l'Avis d'Enquête était affiché dans les locaux concernés.

Je considère donc que l'enquête a fait l'objet d'une publicité satisfaisante.

6.3 CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier d'enquête sur support-papier est resté à la disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête dans les administrations suivantes :

- Mairie de Colomiers, 1 place Alex Raymond, 31770 Colomiers
- Mairie de Toulouse, Place du Capitole Toulouse
- Mairie de quartier de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux Toulouse

- Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, 31500 Toulouse.
- Tisséo-Collectivités, 7 Esplanade Compans-Caffarelli, 31011 Toulouse.

Il était accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par les maires des communes concernées sur lequel les observations du public ont pu être consignées.

Le public a pu, également, consulter le dossier d'enquête sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

www.haute-garonne.gouv.fr --- Publications --- Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --- Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport --- enquêtes publiques en cours ou programmées --- troisième enquête parcellaire complémentaire TAE

et en activant le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/m3-enquete-parcellaire-3>

6.4 PROCÉDURE

Les observations du public ont pu être consignées sur les registres d'enquête mis à disposition dans les lieux d'enquête définis ci-dessus.

Le public a pu, également, consigner ses observations sur le registre numérique de l'enquête à l'adresse internet suivante :

www.haute-garonne.gouv.fr --- Publications --- Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --- Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport --- enquêtes publiques en cours ou programmées --- troisième enquête parcellaire complémentaire TAE

et en activant le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/m3-enquete-parcellaire-3>

Il était aussi possible, pendant la même période, de transmettre des observations par courrier postal à l'attention de Monsieur François Manteau au siège de l'enquête : Tisséo-Collectivités, 7, Esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante :

« Enquête Parcellaire complémentaire TAE, à l'attention de Monsieur François Manteau, commissaire enquêteur »

N'ont été pris en compte que les courriers reçus au siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci. Le cachet d'arrivée au siège de Tisséo-Collectivités faisant foi.

Il était également possible d'adresser au commissaire enquêteur des courriers électroniques à l'adresse de messagerie suivante :

m3-enquete-parcellaire-3@mail.registre-numerique.fr

Les observations écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale ainsi que celles transmises par voie électronique ont été consultables sur le registre numérique de l'enquête publique.

J'ai assuré 10 permanences d'accueil du public dans des locaux mis à ma disposition dans chacun des sites concernés :

- En mairie de Colomiers : le 6 mars de 14h30 à 16h30 et le 20 mars de 9h30 à 11h30
- En mairie de Toulouse Capitole : Le 8 mars de 14h00 à 16h00 et le 14 mars de 14h00 à 16h00
- Au siège de Toulouse Métropole : Le 14 mars de 9h30 à 12h00 et le 24 mars de 9h30 à 12h00
- En mairie de quartier de l'Ormeau : Le 6 mars de 9h30 à 11h30 et le 20 mars de 14h30 à 16h30
- Au siège de Tisséo Collectivités : le 8 mars de 9h00 à 12h30 et le 24 mars de 14h00 à 17h00

Je considère que les conditions d'accueil du public, à l'occasion des permanences et tout au long de l'enquête, ont été, la plupart du temps, satisfaisantes. Toutes les personnes qui l'ont souhaité ont pu être accueillies, écoutées et renseignées.

7. RAPPEL des OBLIGATIONS des PROPRIÉTAIRES et de l'EXPROPRIANT

L'Avis d'Enquête Publique a rappelé les obligations de l'expropriant et des propriétaires dans une situation d'expropriation pour cause d'utilité publique :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant doit notifier aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, déchués de tout droit à indemnité. »

J'ai pu constater, sur les documents que m'a fourni la maîtrise d'ouvrage, que les notifications individuelles de l'avis d'ouverture d'enquête parcellaire complémentaire ont bien été adressées à tous les propriétaires concernés.

Les notifications qui n'ont pas été réceptionnées par certains propriétaires ont été affichées dans les mairies correspondant aux domiciles connus de ces propriétaires.

8. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de l'enquête est rassemblé dans un livre. (Total : 102 pages)

On y trouve :

8.1 Un guide de lecture qui comprend :

- Une présentation générale du projet et du cadre réglementaire.
- Une notice d'aide à la lecture de l'état parcellaire.
- Une notice d'aide à la lecture des plans parcellaires.
- La présentation des différentes modalités de maîtrise foncière.

8.2 L'état parcellaire pour la commune de Colomiers

8.3 L'état parcellaire pour la commune de Toulouse

8.4 Les plans parcellaires pour la commune de Colomiers

8.5 Les plans parcellaires pour la commune de Toulouse

8.6 Les états descriptifs divisions en volumes de Colomiers

8.7 Les états descriptifs divisions en volumes de Toulouse

9 CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Les conditions d'accueil dans les mairies concernées, aux sièges de Toulouse Métropole et de Tisséo collectivités ont été très satisfaisantes.

Je n'ai pu que constater le peu de visites (13) ainsi que de téléchargements (3) d'éléments du dossier sur le site internet du registre numérique.

Un certain nombre de personnes ont pu, cependant, ainsi obtenir des réponses claires à leurs interrogations ou à leurs inquiétudes et n'ont, grâce à cette possibilité, pas éprouvé le besoin de se déplacer auprès du commissaire enquêteur.

Toutes les personnes qui l'ont souhaité ont pu être accueillies, écoutées et renseignées.

10 LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

10.1 A l'occasion des permanences

- Permanence du lundi 6 mars 2023 à la mairie du quartier de l'Ormeau

- Monsieur Bellec s'est présenté.

Il habite dans le quartier de l'Ormeau et souhaite des précisions sur les conditions de circulation et d'accès à certaines propriétés pendant les futurs travaux du métro.

- Madame Larroque Paulette s'est présentée.

Elle est concernée par l'enquête parcellaire (n° propriété : 713, n° plan parcellaire 1038).

Sa propriété a déjà fait l'objet d'une notification et d'une proposition d'indemnité mais sa situation familiale a, depuis, évolué et le bien est aujourd'hui partagé, sous son nom de naissance : Pelletier Paulette, avec ses deux filles : Larroque Lauriane et Larroque Lidivine.

Elle demande quelles sont les démarches qu'elle doit accomplir.

Elle demande si les gros travaux de réhabilitation réalisés dans sa maison ont été pris en compte dans l'indemnisation qui lui a été proposée.

Elle signale une fissure sur sa façade qui a été réparée dans les règles et souhaiterait la réalisation d'un nouveau constat d'huissier qui pourrait la prendre en compte.

- **Permanence du lundi 6 mars 2023 à la mairie de Colomiers**

Personne ne s'est présenté.

J'ai eu l'occasion pendant cette permanence de remarquer sur les panneaux d'affichage de la mairie de Colomiers les notifications de personnes concernées par l'enquête parcellaire en cours et qui n'ont pas répondu au courrier de la Maîtrise d'Ouvrage.

Il s'agit de Mme Charlotte Roux et de Mme Sabine Maugars qui figurent bien dans le dossier d'enquête.

- **Permanence du mercredi 8 mars 2023 au siège de Tisséo collectivités**

Personne ne s'est présenté.

- **Permanence du mercredi 8 mars 2023 en mairie de Toulouse Capitole**

Personne ne s'est présenté

- **Permanence du mardi 14 mars 2023 au siège de Toulouse Métropole.**

Personne ne s'est présenté

- **Permanence du mardi 14 mars 2023 en mairie de Toulouse Capitole.**

Personne ne s'est présenté.

- **Permanence du lundi 20 mars 2023 en mairie de Colomiers.**

Personne ne s'est présenté

- **Permanence du lundi 20 mars 2023 en mairie de l'Ormeau.**

Mme Pelletier Paulette s'est présentée.

Sa situation de famille ayant été modifiée depuis la première enquête parcellaire elle est aujourd'hui concernée par la troisième enquête.

J'ai pu la renseigner sur les démarches à accomplir et je lui ai transmis les coordonnées de la personne en charge de son dossier chez la société Sétis.

Je lui ai confirmé également la possibilité de réaliser un constat d'huissier relatif à une fissure sur la façade de sa propriété qui a déjà été réparée par une entreprise spécialisée.

Mme Pelletier déposera un courrier sur le registre numérique mis à disposition du public.

- **Permanence du vendredi 24 mars 2023 au siège de Toulouse métropole**

Personne ne s'est présenté.

- **Permanence du vendredi 24 mars 2023 au siège de Tisséo Collectivités.**

Personne ne s'est présenté.

10. 2 Sur les registres papier

Il n'y a eu aucune contribution inscrite sur les registres mis à la disposition du public :

- En mairie de Colomiers :
- En Mairie de Toulouse Capitole
- Au siège de Toulouse Métropole.
- Au siège de Tisséo Collectivités
- En mairie de quartier de l'Ormeau

10. 3 Sur le registre numérique et par Courriel

Il y a eu deux observations inscrites sur le registre numérique mis à disposition du public :

@1 - Mme Paulette Pelletier – Toulouse

Date de dépôt : Le 22/03/2023 à 21:16:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : dépréciation d'une propriété impactée par le tracé du métro

Contribution :

Malgré l'intérêt du projet, nous avons accueilli avec appréhension le fait que le tunnel passe en partie sous notre propriété. Pour nos vieux jours, nous avons réalisé il y a 9 ans une importante rénovation de notre maison engageant des frais conséquents pour lesquels un emprunt a été contracté. En plus d'éventuelles nuisances (vibrations, ondulations, fragilisation de la construction), je crains une dépréciation importante de ce bien notamment en cas de revente d'autant plus que l'emprise concerne 1/3 de la propriété. Merci de bien vouloir prendre cet élément en compte dans le calcul de l'indemnité. Or dans le secteur, c'est quasiment la seule parcelle concernée alors que les voiries et les espaces publics non bâtis sont nombreux de part et d'autre. Un léger décalage du tracé suffirait pour éviter d'impacter la propriété. Je le regrette et je vous remercie d'accorder une attention particulière à ma dernière demande.

@2 – Mme Paulette Larroque – Toulouse

Date de dépôt : Le 22/03/2023 à 22:10:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : fissure superficielle réparée sur un mur de maison.

Contribution :

Dans le cadre de l'avant-projet de la troisième ligne de métro, Tisséo Ingénierie avait relevé une fissure superficielle sur un des murs de la maison. Or je vous informe qu'à ce jour la fissure est réparée. Ci-joint photo. Je vous demande d'en prendre acte.

10 .4 Par courrier

J'ai reçu deux courriers de Mme Paulette Larroque.

Ces courriers ont été adressés le 15 mars au siège de l'enquête et pris en compte le 22 mars, donc dans le cadre de l'enquête.

Je n'en ai eu connaissance que le 30 mars, donc après la clôture de l'enquête.

Au vu des dates d'envoi et de réception au siège de l'enquête j'ai pris en compte ces deux courriers.

Dans ces deux courriers Mme Larroque reprend les demandes qu'elle a déjà exprimées lors de ses visites à mes permanences et sur le registre numérique mis à disposition du public, soit :

-Signalement de la réparation d'une fissure sur la façade de sa maison.

-Craintes de la dépréciation de son bien si le métro passe sous sa propriété et demande de déplacement du tracé du métro.

Tisséo s'est engagé à répondre par lettre à ces demandes.

11 PV de SYNTHÈSE des OBSERVATIONS

11.1 PRÉAMBULE

Ce Procès-Verbal a pour objet de présenter une synthèse des observations reçues pendant l'enquête, ainsi que les questions du commissaire enquêteur dans le cadre de la 3ème enquête parcelaire complémentaire pour l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro située sur les communes de Colomiers et de Toulouse et les aménagements nécessaires à son fonctionnement

Cette présentation est destinée à recueillir les réponses du porteur de projet aux questions du public et à celles du commissaire enquêteur.

Les contributions du public ont été collectées par plusieurs voies différentes :

- Un registre numérique directement accessible par le public grâce à une adresse internet portée à connaissance dans l'Avis d'Enquête.
- Un courrier électronique accessible par le public grâce à une adresse internet portée à connaissance dans l'Avis d'Enquête.
- 5 registres papier mis à disposition du public sur les lieux accueillant des permanences.
- 10 permanences assurées par le commissaire enquêteur dans les communes retenues.
- Une adresse postale au siège de l'enquête, où il était possible d'adresser un courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

Tout au long de l'enquête ces moyens d'expression ont pu être utilisés par le public.

11.2 BILAN COMPTABLE DES CONTRIBUTIONS

- **Permanences :**

3 personnes se sont présentées à l'occasion des permanences assurées par le commissaire enquêteur.

- **Registres papier :**

Aucune observation n'a été inscrite sur les registres mis à disposition du public

- **Registre numérique :**

2 observations ont été exprimées sur le registre numérique.

- **Courriers :**

J'ai été destinataire de deux courriers.

11.3 CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Les conditions d'accueil dans les mairies concernées ainsi qu'aux sièges de Toulouse Métropole et Tisséo collectivités ont été tout à fait satisfaisantes.

Sur le site internet du registre numérique, j'ai noté le petit nombre de visites (13), ainsi que de téléchargements (3) d'éléments du dossier.

Ainsi, ces personnes ayant obtenu des réponses claires à leurs interrogations ou à leurs inquiétudes n'ont pas éprouvé le besoin de se déplacer auprès du commissaire enquêteur, grâce à cette possibilité.

11.4 RESENTI GÉNÉRAL SUR LES CONTRIBUTIONS.

L'information du public a été largement réalisée en amont de l'enquête actuelle dans le cadre de la communication effectuée par la maîtrise d'ouvrage et pendant le déroulement des précédentes enquêtes publiques (enquête pour la déclaration d'utilité publique et les premières enquêtes parcellaires).

La présente enquête ne s'adresse qu'aux personnes concernées par les changements apportés, conséquents à de nouvelles emprises justifiées par des adaptations de tracé, des déplacements ou créations d'ouvrages résultant des recommandations des conclusions des enquêtes publiques précédentes.

Par ailleurs, des changements dans les situations de famille de quelques propriétaires concernés ont nécessité la mise à jour de leurs dossiers.

Les personnes concernées ont toutes été destinataires de courriers présentant les détails de leurs propriétés et les conséquences éventuelles sur celles-ci.

Certaines personnes ont déjà été contactées par la maîtrise d'ouvrage et ont donc été largement informées.

Ces éléments expliquent en partie le faible nombre d'observations exprimées pendant l'enquête.

Quelques personnes habitant à proximité du passage du futur métro sont venues vérifier qu'elles n'étaient pas concernées.

11.5 ANALYSE DES OBSERVATIONS

Questions du public

- Monsieur Bellec habite dans le quartier de l'Ormeau. Il demande à être renseigné, avant le début des travaux, des aménagements prévus par la Maîtrise d'ouvrage pour organiser la circulation et l'accès aux propriétés privées pendant la réalisation des travaux.

Quels sont les moyens de communication prévus pour informer les riverains des futurs chantiers ?

- Madame Larroque Paulette, née Pelletier, est concernée par une servitude de passage.

Elle demande la réalisation d'un nouveau constat pour une ancienne fissure existante sur la façade de sa maison qui a déjà été réparée par une entreprise spécialisée.

Elle demande également la prise en compte des travaux de réhabilitation réalisés dans sa maison pour l'estimation de l'indemnité qui pourra lui être proposée.

Questions du commissaire enquêteur

-Les acquisitions de tréfonds ou de sols en surface seront normalement officialisées par des actes de vente.

Sous quelle forme administrative les servitudes de passage dans les tréfonds seront-elles officialisées ?

-La réalisation d'un nouveau constat d'état des lieux sera-t-elle systématique au moment des débuts des travaux ?

- Comment seront réglés les éventuels litiges (dégradations en intérieur et en extérieur) pendant les travaux et en exploitation ?

- Des travaux de réhabilitation d'une propriété réalisés récemment peuvent-ils être pris en compte dans le calcul d'une indemnisation ?

Je prendrai en compte, avec le plus grand intérêt, vos réponses et vos compléments d'information.

12 MÉMOIRE EN RÉPONSE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express (opération Toulouse Aerospace Express)

ENQUETE PARCELLAIRE Complémentaire du 6 mars au 24 mars 2023

Mémoire du maître d'ouvrage en réponse au Procès-verbal de clôture de l'enquête publique en date du 25 mars 2023

1. Réponses du maître d'ouvrage aux questions du public

- *Monsieur Bellec habite dans le quartier de l'Ormeau. Il demande à être renseigné, avant le début des travaux, des aménagements prévus par la Maîtrise d'ouvrage pour organiser la circulation et l'accès aux propriétés privées pendant la réalisation des travaux.*
- *Quels sont les moyens de communication prévus pour informer les riverains des futurs chantiers ?*

Réponse du maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage a prévu un certain nombre de leviers pour diffuser les informations liées au projet.

Des notes d'informations seront élaborées avant le démarrage de chaque nouvelle phase du chantier, comme par exemple l'installation d'une emprise chantier ou des modifications de circulation à venir. Ces notes seront rédigées le plus en amont possible de ces actions.

Le site www.projetsmetro.tisseo.fr est mis à disposition du public pour s'informer de l'évolution du projet. Il communique aussi les coordonnées des personnes à contacter (les médiateurs) en cas de question relative aux travaux.

Les maisons du métro situées à Colomiers, Toulouse et Labège seront également ouvertes pour assurer l'information du public via l'organisation de permanences des médiateurs et ou encore la mise à disposition de prospectus décrivant les grandes étapes du projet.

Enfin, des réunions de quartier sont organisées pour informer les riverains de la vie du chantier et les mesures mises en place pour faciliter son insertion dans l'espace urbain actuel.

- *Madame Larroque Paulette, née Pelletier, est concernée par une servitude de passage.*
- *Elle demande la réalisation d'un nouveau constat pour une ancienne fissure existante sur la façade de sa maison qui a déjà été réparée par une entreprise spécialisée.*

Réponse du maître d'ouvrage :

Concernant le bâti de Madame LARROQUE, situé 11 Impasse Franz Schrader 31500 TOULOUSE, un référé préventif sera réalisé au courant de l'année 2024, préalablement au démarrage des travaux de génie civil. Ce référé consistera en une expertise qui sera réalisée par un expert judiciaire désigné par le Tribunal administratif de Toulouse, à la demande du maître d'ouvrage, sur le bâtiment identifié.

- *Elle demande également la prise en compte des travaux de réhabilitation réalisés dans sa maison pour l'estimation de l'indemnité qui pourra lui être proposée.*

Réponse du maître d'ouvrage :

Pour permettre le passage du tunnel sous cette propriété, il est nécessaire d'instaurer une servitude d'utilité publique en tréfonds.

Le code des transports prévoit que cette servitude ouvre droit, au profit des propriétaires, à une indemnité compensatrice du préjudice direct et certain.

Cette indemnité est calculée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat selon la méthode des experts Guillermain-Demanche.

La méthode Guillermain-Demanche, reconnue par les tribunaux, **ne prend pas en compte les travaux de réhabilitation d'une propriété**. Elle est basée sur la valeur du terrain nu et libre et tient compte de l'emprise du tunnel sous la parcelle, de sa profondeur et de la présence de la nappe phréatique.

A défaut d'accord amiable avec le propriétaire, cette indemnité peut être fixée par le juge de l'expropriation.

2. Réponses du maître d'ouvrage aux questions du commissaire enquêteur

- *Les acquisitions de tréfonds ou de sols en surface seront normalement officialisées par des actes de vente. Sous quelle forme administrative les servitudes de passage dans les tréfonds seront-elles officialisées ?*

Réponse du maître d’ouvrage :

La servitude en tréfonds, prévue à l’article L2113-1 du code des transports, est créée par voie d’arrêté préfectoral instaurant une servitude d’utilité publique, au profit de Tisséo Collectivités, pour permettre la réalisation du tunnel de la ligne C.

- *La réalisation d’un nouveau constat d’état des lieux sera-t-elle systématique au moment des débuts des travaux ?*

Réponse du maître d’ouvrage :

Tisséo confirme que des états des lieux seront systématiquement réalisés préalablement au démarrage des travaux sur tous les bâtis directement concernés par l’impact des travaux ou du tracé du métro ainsi que de la zone d’influence géotechnique du projet.

- *Comment seront réglés les éventuels litiges (dégradations en intérieur et en extérieur) pendant les travaux et en exploitation ?*

Réponse du maître d’ouvrage :

Lorsque Tisséo aura connaissance de désordres intérieurs et/ou extérieurs sur des bâtis situés à proximité des travaux, une déclaration de sinistre sera effectuée. Dès lors, si un lien de causalité est démontré entre la réalisation des travaux et les dommages constatés, une indemnisation par le biais des assurances sera possible.

- *Des travaux de réhabilitation d’une propriété réalisés récemment peuvent-ils être pris en compte dans le calcul d’une indemnisation ?*

Réponse du maître d’ouvrage :

Voir réponse apportée en page 21

13 CLOTURE DE L'ENQUÊTE

Les Maires de Toulouse et Colomiers, le Président de Toulouse-Métropole et le Président de TISSEO ont clôturé le 24 mars 2023 les registres de l'enquête et j'ai réuni les divers éléments rassemblés au cours de l'enquête.

Après avoir fait le point sur ces éléments, j'ai transmis, le 25 mars 2023, à la Maîtrise d'Ouvrage, un Procès-Verbal de Synthèse reprenant les principales observations recueillies ainsi que les questions du public et les miennes.

La maîtrise d'Ouvrage a répondu aux questions présentées dans ce PV de Synthèse des observations dans un Mémoire en Réponse daté du 21 avril 2023.

L'information du public a été largement réalisée en amont de l'enquête actuelle dans le cadre de la communication effectuée par la maîtrise d'ouvrage et pendant le déroulement de la première enquête publique qui réunissait l'enquête pour la déclaration d'utilité publique et les deux premières enquêtes parcellaires.

La présente enquête ne s'adresse qu'aux personnes concernées par les changements apportés au tracé du métro, à la suite des nouvelles emprises, justifiées par des adaptations de tracé, des déplacements ou créations d'ouvrages résultant des recommandations des conclusions des enquêtes publiques précédentes.

Par ailleurs, des changements dans les situations de famille de quelques propriétaires concernés ont nécessité la mise à jour de leurs dossiers.

Les personnes concernées ont toutes été destinataires de courriers présentant les détails de leurs propriétés et les conséquences éventuelles sur celles-ci.

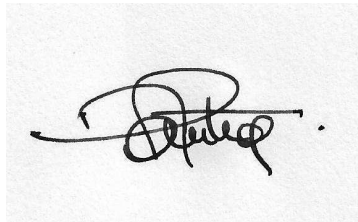
Certaines personnes ont déjà été contactées par la maîtrise d'ouvrage et ont donc été largement informées.

Ces éléments expliquent en partie le nombre très faible d'observations exprimées pendant l'enquête.

Tout au long de la procédure je n'ai relevé aucune anomalie dans le déroulement de l'enquête.

Dressé à Saint Orens de Gameville le 24 avril 2023 par le commissaire enquêteur soussigné pour servir et valoir ce que de droit.

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Manteau', is centered on a light gray rectangular background.

François Manteau

Le présent rapport comporte en annexes les pièces suivantes :

- Arrêté préfectoral du 11 janvier 2023 portant désignation du commissaire enquêteur chargé de mener une 3ème enquête parcellaire complémentaire pour la création d'une troisième ligne de métro de l'agglomération toulousaine.
- Arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant ouverture de l'enquête.
- Avis d'Ouverture d'Enquête.
- Courriers reçus pendant l'enquête
- Attestations publication dans les journaux.
- Constats d'affichage des notifications.
- Observations registre numérique.
- Extraits des registres d'enquête

Il est complété par les conclusions du commissaire enquêteur qui font l'objet d'un document séparé joint au présent rapport.

3ème ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE

pour l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro située sur les communes de Colomiers et de Toulouse et les aménagements nécessaires à son fonctionnement.

Conclusions du commissaire enquêteur

SOMMAIRE

1 – RAPPEL DE L’OBJET DE L’ENQUÊTE	page	3
2 – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L’ENQUÊTE	page	4
3 – BILAN DES AVIS ET OBSERVATIONS DU PUBLIC	page	5
4 – RESSENTI GÉNÉRAL SUR LES CONTRIBUTIONS	page	5
5 – PV DES OBSERVATIONS ET MÉMOIRE EN RÉPONSE	page	6
6 - RÉPONSES DE LA MAITRISE D’OEUVRE	page	7
6.1 Questions du public	page	7
6.2 Questions du Commissaire Enquêteur	page	8
7 – ÉLÉMENTS DE CONCLUSIONS	page	8
7 – CONCLUSIONS ET AVIS	page	9
7.1. Sur le déroulement global de l’enquête	page	9
7.2. Sur l’objet de l’Enquête	page	10

1 - RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUÊTE

Le projet Toulouse Aérospace Express (TAE) de création d'une troisième ligne de métro de l'agglomération toulousaine et de la Ligne Aéroport Express (LAE) sur les communes de Colomiers, Blagnac, Toulouse et Labège, a fait l'objet d'une Enquête publique conjointe avec une Enquête Parcellaire du 6 juin au 18 juin 2019.

A la suite de cette enquête le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté Préfectoral du 7 février 2020.

Une enquête parcellaire complémentaire s'est déroulée durant l'été 2021 sur les communes de Blagnac, Colomiers, Labège et Toulouse.

Une enquête parcellaire simplifiée ayant pour objet la réalisation de la ligne Toulouse Aérospace Express ((TAE) a été effectuée en janvier 2023.

A ce jour, de nouvelles emprises sont justifiées par des adaptations de tracé, des déplacements ou créations d'ouvrages résultant des recommandations des conclusions des enquêtes publiques précédentes.

Par ailleurs, des changements dans les situations de famille de quelques propriétaires concernés ont nécessité la mise à jour de leurs dossiers.

Une troisième enquête parcellaire complémentaire est donc nécessaire sur les communes de Colomiers et Toulouse.

L'objet de cette enquête parcellaire complémentaire est de permettre aux propriétaires et aux ayants droit de prendre connaissance des limites d'emprise et des surfaces à acquérir dans chaque parcelle concernée par le projet de création d'une troisième ligne de métro de l'agglomération toulousaine.

L'enquête a pour but :

- De définir avec précision les immeubles nécessaires à la réalisation du projet.
- D'identifier les propriétaires et les ayants droit de toute nature.
- De permettre à ces derniers de faire valoir leurs droits.
- De porter à la connaissance des propriétaires et ayants droit les adaptations du projet ainsi que les incidences de celles-ci sur la définition des emprises.
- De préciser ces adaptations qui peuvent être de deux types : soit des changements altimétriques dans la définition des volumes en tréfonds, pouvant induire une modification du mode de maîtrise foncière, soit de nouvelles emprises justifiées par des adaptations de tracé.

2 – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête s'est déroulée dans le respect des textes réglementaires.

Tout au long de la procédure je n'ai remarqué aucune anomalie dans le déroulement de l'enquête.

Dans chacun des lieux d'enquête définis par l'arrêté préfectoral, le dossier d'enquête a pu être consulté aux horaires habituels d'ouverture.

Il était accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par les maires des communes concernées sur lequel les observations du public ont pu être consignées.

Le public a pu, également, consigner ses observations sur le registre numérique de l'enquête via le lien suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr --- Publications --- Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --- Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport --- enquêtes publiques en cours ou programmées --- troisième enquête parcellaire complémentaire TAE

et en activant le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/m3-enquete-parcellaire-3>

Il était aussi possible de transmettre des observations par courrier postal à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

J'ai assuré les permanences d'accueil du public dans des locaux mis à ma disposition dans chacun des lieux concernés.

Je considère que les conditions d'accueil du public, à l'occasion des permanences et tout au long de l'enquête, ont été satisfaisantes. Toutes les personnes qui l'ont souhaité ont pu être accueillies, écoutées et renseignées.

3 – BILAN DES AVIS ET CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

- **Permanences :**

3 personnes se sont présentées à l'occasion des permanences physiques.

- **Registres papier :**

Aucune contribution n'a été inscrite sur les registres papier mis à disposition du public : Toulouse Capitole, Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, Toulouse quartier de l'Ormeau et Colomiers.

- **Registre numérique :**

2 contributions ont été exprimées sur le registre numérique.

- **Courriers :**

J'ai reçu deux courriers dans le cadre de l'enquête.

Au total 2 observations ont été formulées.

Ces observations étaient accompagnées de commentaires et de réserves que j'ai enregistrés.

4 - RESSENTI GÉNÉRAL SUR LES CONTRIBUTIONS

L'information du public a été largement réalisée en amont de l'enquête actuelle dans le cadre de la communication effectuée par la maîtrise d'ouvrage, et pendant le déroulement de la première enquête publique en 2019 qui réunissait l'enquête pour la déclaration d'utilité publique et la première enquête parcellaire.

La présente enquête ne s'adresse qu'aux personnes concernées par les changements apportés au tracé du métro, conséquents à la prise en compte des réserves

émises par la commission d'enquête pour donner un avis favorable à l'utilité publique du projet de création d'une troisième ligne de métro pour l'agglomération Toulousaine.

Le Maître d'Ouvrage, Tisséo Collectivités, avait fait procéder, préalablement au lancement de l'enquête, et conformément à la réglementation des enquêtes parcellaires, à l'envoi d'une notification individuelle, par pli recommandé avec accusé de réception, à chaque propriétaire concerné.

J'ai disposé, sous forme numérique, des constats d'huissiers attestant des affichages en mairie effectués lorsque les courriers de notification de l'ouverture de l'enquête parcellaire n'ont pas pu être remis aux propriétaires par voie postale ou lorsque les accusés de réception de ces courriers n'ont pas été retournés.

Certaines personnes ont déjà été contactées par la maîtrise d'ouvrage et ont donc été largement informées.

Ces éléments expliquent en partie le nombre relativement faible d'observations exprimées pendant l'enquête, en regard du nombre de propriétaires impliqués.

Quelques personnes habitant à proximité du passage du futur métro sont venues vérifier qu'elles n'étaient pas concernées.

Quelques personnes rencontrant des difficultés à appréhender les documents techniques communiqués ont demandé des explications ou des précisions.

De rares personnes, opposées par principe au projet, sont venues, en dehors du sujet de l'enquête, réaffirmer leur désaccord.

L'essentiel des contributeurs, sans être opposés au projet, ont exprimé leurs craintes sur les nuisances éventuelles qui pourraient advenir pendant les travaux ou dans le cadre de l'exploitation future de la ligne.

5 – P V DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET MÉMOIRE EN RÉPONSE

Le PV de synthèse et le mémoire en réponse figurent *in extenso* dans le rapport d'enquête aux pages 16 et 19 du rapport.

6- LES RÉPONSES DE LA MAITRISE D'OEUVRE

La Maîtrise d'ouvrage a répondu aux questions présentées dans le Procès-Verbal de Synthèse des observations dans son mémoire en réponse daté du 18 avril 2023.

Les principales réponses sont les suivantes :

1. Réponses du maître d'ouvrage aux questions du public

Le maître d'ouvrage a prévu un certain nombre de leviers pour diffuser les informations liées au projet.

Des notes d'informations seront élaborées avant le démarrage de chaque nouvelle phase du chantier comme, par exemple, l'installation d'une emprise chantier ou des modifications de circulation à venir.

Ces notes seront rédigées le plus en amont possible de ces actions.

Le site www.projetsmetro.tisseo.fr est mis à disposition du public pour s'informer de l'évolution du projet. Il communique aussi les coordonnées des personnes à contacter (les médiateurs) en cas de question relative aux travaux.

Les maisons du métro situées à Colomiers, Toulouse et Labège seront également ouvertes pour assurer l'information du public via l'organisation de permanences des médiateurs et ou encore la mise à disposition de prospectus décrivant les grandes étapes du projet.

Enfin, des réunions de quartier sont organisées pour informer les riverains de la vie du chantier et les mesures mises en place pour faciliter son insertion dans l'espace urbain actuel.

Concernant le bâti de Madame LARROQUE, situé 11 Impasse Franz Schrader 31500 TOULOUSE, un référé préventif sera réalisé au courant de l'année 2024, préalablement au démarrage des travaux de génie civil.

Ce référé consistera en une expertise qui sera réalisée par un expert judiciaire désigné par le Tribunal administratif de Toulouse, à la demande du maître d'ouvrage, sur le bâtiment identifié.

Pour permettre le passage du tunnel sous cette propriété, il est nécessaire d'instaurer une servitude d'utilité publique en tréfonds.

Le code des transports prévoit que cette servitude ouvre droit, au profit des propriétaires, à une indemnité compensatrice du préjudice direct et certain.

Cette indemnité est calculée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat selon la méthode des experts Guillermain-Demanche.

La méthode Guillermain-Demanche, reconnue par les tribunaux, ne prend pas en compte les travaux de réhabilitation d'une propriété. Elle est basée sur la valeur du terrain nu et libre et tient compte de l'emprise du tunnel sous la parcelle, de sa profondeur et de la présence de la nappe phréatique.

A défaut d'accord amiable avec le propriétaire, cette indemnité peut être fixée par le juge de l'expropriation.

2. Réponses du maître d'ouvrage aux questions du commissaire enquêteur

La servitude en tréfonds, prévue à l'article L2113-1 du code des transports, est créée par voie d'arrêté préfectoral instaurant une servitude d'utilité publique, au profit de Tisséo Collectivités, pour permettre la réalisation du tunnel de la ligne C.

Tisséo confirme que des états des lieux seront systématiquement réalisés préalablement au démarrage des travaux sur tous les bâtis directement concernés par l'impact des travaux ou du tracé du métro ainsi que de la zone d'influence géotechnique du projet.

Lorsque Tisséo aura connaissance de désordres intérieurs et/ou extérieurs sur des bâtis situés à proximité des travaux, une déclaration de sinistre sera effectuée. Dès lors, si un lien de causalité est démontré entre la réalisation des travaux et les dommages constatés, une indemnisation par le biais des assurances sera possible.

Je considère que les réponses fournies par la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de son mémoire en réponse répondent de manière satisfaisante aux observations et aux questions exprimées dans mon Procès-Verbal des Observations.

7 – ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Concernant le déroulement de l'enquête

Comme indiqué au paragraphe 2, je considère que l'enquête a fait l'objet d'une publicité satisfaisante.

Je considère également que les conditions d'accueil du public, à l'occasion des permanences et tout au long de l'enquête, ont été satisfaisantes. Toutes les personnes qui l'ont souhaité ont pu être accueillies, écoutées et renseignées.

Conclusion partielle :

L'enquête publique a été diligentée par l'autorité organisatrice en relation avec le commissaire enquêteur dans le souci de favoriser la participation la plus large possible, notamment par la mise en place de moyens dématérialisés d'accès au dossier et de dépôts d'observations. Les mesures de publicité diverses telles qu'énoncées dans l'arrêté d'organisation de l'enquête ont été strictement appliquées. Ces modalités ont permis de toucher le public qui le souhaitait.

Je considère donc que l'Enquête publique s'est parfaitement déroulée avec le soutien technique du maître d'ouvrage lorsque cela s'est avéré nécessaire.

8- CONCLUSIONS ET AVIS

Pour aboutir à un avis motivé, j'ai étudié le dossier présenté à l'Enquête Publique et j'ai recueilli et examiné les observations et avis du public.

J'ai également établi un Procès-Verbal de Synthèse et pris en compte le mémoire en retour fourni par la maîtrise d'Ouvrage, pour établir les éléments de conclusion.

8.1 Avis sur le déroulement global de l'enquête parcellaire complémentaire

De tous ces éléments j'estime qu'il en résulte, pour le projet, **les points positifs suivants :**

- L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes et conformes à l'arrêté du 31 janvier 2023.
- Le dossier mis à la disposition des propriétaires concernés, malgré quelques imperfections, était complet et disponible dans les lieux de permanences en version papier et sur le « registre-numérique » en version dématérialisée ainsi que sur le site de la préfecture de Haute-Garonne.
- Il n'existe que très peu d'oppositions au projet de la part des propriétaires concernés.

Toutefois,

- ▮ J'observe qu'il existe encore des inquiétudes de la part des propriétaires concernés, en particulier sur la préservation des bâtis, l'emprise de certains ouvrages annexes, le calendrier des travaux et les échéances d'indemnisation, ce qui nécessitera de la part du maître d'ouvrage de lever ces inquiétudes :
 - Dès maintenant en ce qui concerne les bâtis
 - Et dès que possible pour les échéances calendaires.

8.2 Avis sur l'objet de l'enquête parcellaire complémentaire

Le but de cette enquête parcellaire complémentaire est :

- De définir avec précision les immeubles nécessaires à la réalisation du projet.
- D'identifier les propriétaires et les ayant-droits de toute nature.
- De permettre à ces derniers de faire valoir leurs droits.

- En ce qui concerne la définition précise des immeubles nécessaires à la réalisation du projet, je considère que :

-Les emprises nécessaires des ouvrages concernés par le projet de 3^{ème} ligne du métro de Toulouse sont compatibles avec les plans parcellaires et les états descriptifs de division en volumes fournis.

-Les acquisitions et les servitudes envisagées, en surface comme en tréfonds, ne dépassent pas les besoins du maître d'ouvrage pour la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages souterrains et aériens de la troisième ligne de métro.

- Il n'y a pas d'incidence sur les servitudes autres que celles instaurées par le Code des transports, à savoir autoriser le maître d'ouvrage à construire, exploiter et entretenir les ouvrages en profondeur.

-Les explications et précisions données par le maître d'ouvrage sur la réglementation de sécurité des tunnels pour les ouvrages annexes (puits de secours et de ventilation) et notamment pour ceux ayant donné lieu à des observations, sont satisfaisantes.

-En ce qui concerne l'identification des propriétaires et des ayant-droits de toute nature, je considère que :

- L'état parcellaire est conforme aux données du service de publicité foncière.

-Les notifications individuelles de l'avis d'ouverture d'enquête parcellaire complémentaire ont bien été adressées à chaque propriétaire concerné et le recours à l'affichage en mairie a été fait pour celles qui n'ont pas été réceptionnées.

-En ce qui concerne la possibilité donnée aux propriétaires et aux ayant-droits de toute nature de faire valoir leurs droits, je considère que :

-La présente enquête publique a été diligentée avec le souci de favoriser le plus possible la participation du public, notamment par la publicité et le nombre important de permanences (10), mais aussi par la mise en place de moyens dématérialisés d'accès au dossier et de dépôt d'observations.

-Les dispositions et procédures permettant sur toutes les phases du projet de caractériser l'état de l'ensemble des bâtis et la politique d'assurance mise en place, apportent une réelle garantie et une protection aux propriétaires des immeubles au droit du tunnel et avoisinants.

J'ai bien noté à ce titre que pour garantir les droits de l'ensemble des parties, des constats des lieux contradictoires, par voie d'huissier, seront réalisés aux frais du maître d'ouvrage sur l'ensemble des bâtis situés dans ce qui est appelée la Zone d'Influence Géotechnique.

- La procédure définie autorise, sous conditions techniques, la construction au-dessus du passage du métro.

- Le tracé et le profil ont fait l'objet d'une concertation préalable, d'une enquête préalable à l'obtention d'une déclaration d'utilité publique et ne peuvent être remis en cause à ce stade, comme demandé par certaines personnes.

-L'enquête environnementale qui s'est déroulée du 15 décembre 2021 au 28 janvier 2022 a apporté des précisions complémentaires aux propriétaires.

-Les négociations foncières en cours se font largement selon une démarche de négociation à l'amiable pour indemniser les différents préjudices directs, matériels et certains découlant des emprises.

J'ai bien noté que le prix/m² pour le terrain nu est fixé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat, à partir des prix constatés récemment pour des biens de même nature et que les indemnités en volume sont établies à partir de la méthode agréée Guillermain-Demanche.

-L'indemnisation et le préjudice se limitent bien aux surfaces et volumes sur lesquels portent les acquisitions/servitudes.

-Je constate que la proposition indemnitaire établie conformément aux pratiques jurisprudentielles habituelles a déjà été acceptée par un grand nombre de propriétaires sur l'ensemble du tracé.

-Le dispositif d'information et de communication de chantier mis en place par la maîtrise d'ouvrage avant et pendant le chantier est important et de nature à rassurer les propriétaires et ayants-droits.

La présence de médiateurs par secteurs géographiques pour entretenir le dialogue continu avec les riverains est pertinente.

Ce dispositif doit permettre de maintenir la confiance en traitant les difficultés ou gênes en temps réels.

-La concertation avec les propriétaires est volontairement privilégiée par la MOA afin de trouver une solution de moindre impact et rétablir autant que faire se peut les fonctionnalités existantes.

e. En conclusion, je considère que la volonté exprimée par le maître d'ouvrage, la précision des réponses et les procédures mises en œuvre permettent de dire que :

- La définition précise des immeubles nécessaires à la réalisation du projet.
- L'identification des propriétaires et les ayants-droits de toute nature.
- La possibilité pour ces derniers de faire valoir leurs droits.

sont globalement assurées, permettant au maître d'ouvrage de maîtriser les emprises foncières nécessaires au projet TAE, dans de bonnes conditions.

Pour toutes ces raisons, je donne un **AVIS FAVORABLE à l'enquête parcellaire complémentaire pour l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro située sur les communes de Colomiers et de Toulouse et les aménagements nécessaires à son fonctionnement.**

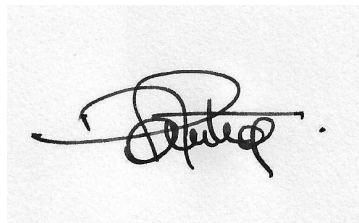
Assorti de la recommandation suivante :

Je recommande que :

Des négociations amiables pour les formalités foncières se poursuivent et soient privilégiées.

Dressé à Saint Orens de Gameville le 24 avril 2023 par le commissaire enquêteur soussigné pour servir et valoir ce que de droit.

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature is stylized and appears to read 'François Manteau'.

François Manteau

Vu le décret du 24 octobre 2018 nommant Monsieur Étienne GUYOT, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie pour l'année 2023 ;

Vu la lettre du 9 janvier 2023 de Tisséo Ingénierie, sollicitant l'ouverture d'une troisième enquête parcellaire complémentaire, afin de déterminer les parcelles nécessaires à l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro, située sur les communes de Colomiers et de Toulouse, et les aménagements nécessaires à son fonctionnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur François MANTEAU, retraité, résidant au 43 rue des Capitouls, 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE, est désigné commissaire enquêteur pour l'enquête publique désignée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur François MANTEAU.

Fait à Toulouse, le 11 JAN. 2023

Pour le préfet et par délégation :
Le secrétaire général,

Serge JACOB



**Arrêté préfectoral du 31 JAN. 2023
portant ouverture d'une troisième enquête parcellaire complémentaire,
préalable à l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et les aménagements
nécessaires à son fonctionnement, situés sur les communes de Colomiers et de Toulouse**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R131-1 à R131-14 ;

Vu le code des transports et notamment ses articles L 2113-1 à L 2113-5 ;

Vu le décret n°2015-1572 du 2 décembre 2015 relatif à l'établissement d'une servitude d'utilité publique en tréfonds ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 11 janvier 2023, nommant Monsieur Pierre-André DURAND préfet hors-classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2020, déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation du projet Toulouse Aerospace Express (TAE) et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme inter-communal tenant lieu de programme local de l'habitat (Plui-H) de Toulouse Métropole et du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Labège ;

Vu les nouvelles emprises justifiées par des adaptations de tracé, des déplacements ou créations d'ouvrages résultant des recommandations de la commission qui a mené l'enquête publique ayant précédé la prise de l'arrêté préfectoral précité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 avril 2021, portant ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire, préalable à la création d'une troisième ligne de métro de l'agglomération toulousaine et de la ligne Toulouse Aerospace Express (TAE) situées sur les communes de Blagnac, de Colomiers, de Labège et de Toulouse ;

Vu l'enquête parcellaire simplifiée ayant pour objet la réalisation de la ligne Toulouse Aerospace Express (TAE) sur les communes de Labège et de Toulouse, du 3 au 23 janvier 2023 ;

Vu le courrier du 9 janvier 2023 de Tisséo Collectivités sollicitant l'ouverture d'une troisième enquête parcellaire complémentaire,

Vu le dossier soumis à enquête ;

Considérant que les opérations précitées doivent faire l'objet d'une enquête publique parcellaire complémentaire dans les conditions définies aux articles R131-1 à R131-14 du code de l'expropriation ;

Considérant que les modalités de l'enquête ont été arrêtées en concertation avec la commission d'enquête ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art.1^{er} : Objet de l'enquête.

Le projet Toulouse Aerospace Express (TAE), déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 7 février 2020, comporte la création d'une troisième ligne de métro, longue de près de 27 kilomètres, interconnectée à une desserte de l'aéroport de Blagnac et de la zone aéroportuaire (Ligne Aéroport Express, longue d'environ 2 kilomètres).

Afin de permettre l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne du métro et les aménagements nécessaires à son fonctionnement, en tenant compte des évolutions découlant de l'enquête publique qui s'est déroulée au cours de l'année 2019, une enquête parcellaire complémentaire s'est tenue durant l'été 2021 sur les communes de Blagnac, de Colomiers, de Labège et de Toulouse.

La ligne Aéroport Express, longue d'environ 2 km, reliera la station Jean Maga à l'aéroport en passant par deux stations : Nadot et Didier Daurat. Le parcours de la future voie express reprendra le tracé de l'actuelle ligne T2 et présentera, comme actuellement, une insertion au sol.

Afin de permettre l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne du métro et les aménagements indispensables à son fonctionnement, il est rendu nécessaire d'occuper le domaine public, d'acquérir tout ou partie de biens de personnes publiques et privées et d'en occuper temporairement les propriétés.

Une troisième enquête parcellaire complémentaire est donc ouverte sur les communes de Colomiers et Toulouse.

L'enquête publique ouverte par le présent arrêté comprend les objets suivants :

- faire connaître les emprises du projet aux propriétaires n'ayant pas été notifiés lors des précédentes enquêtes ;
- faire connaître aux propriétaires certaines adaptations d'emprises.

Art.2. : Autorité responsable du projet.

La réalisation de cette opération relève de la compétence du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, Tisséo-collectivités, qui en a confié la conduite opérationnelle, par mandat, à la société de la mobilité de l'agglomération toulousaine, Tisséo-ingénierie, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Art.3. : Autorité organisatrice de l'enquête.

Le préfet de la Haute-Garonne est chargé de l'organisation de la présente enquête publique.

Art.4. : Durée de l'enquête.

L'enquête se déroulera du lundi 6 mars 2023 à 00H00 au vendredi 24 mars 2023 à 17H inclus.

Art.5 : Lieu et siège de l'enquête.

L'enquête est ouverte dans les communes de Colomiers et Toulouse.

Le siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine-Tisséo Collectivités, 7, esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6, est désigné siège de l'enquête.

Art.6. : Identité du commissaire enquêteur.

Monsieur François MANTEAU est désigné commissaire enquêteur.

Art.7. : Ouverture des registres d'enquêtes.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, les registres d'enquête seront ouverts, cotés et paraphés par les maires de Colomiers et Toulouse, chacun pour le ressort territorial concerné, compte tenu des différents lieux d'enquête.

Art.8. : Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- **Dans les administrations suivantes**

Le dossier d'enquête restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les administrations suivantes : Tisséo-collectivités, les mairies de Colomiers, du Capitole et la mairie de quartier de l'Ormeau et le siège de Toulouse Métropole à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

- **Sur le site internet :**

www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport->enquetes publiques en cours ou programmées --> troisième enquete parcellaire complémentaire TAE

Et en activant le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/m3-enquete-parcellaire-3>

Art.9. : Notification du dossier d'enquête.

Notification individuelle du dépôt du dossier dans les lieux d'enquête est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu, d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire de la commune concernée, qui en fait afficher une et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Art.10. : Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions.

Seules les observations et les contributions parvenues pendant la période précisée à l'article 4 ci-dessus seront prises en compte.

- **Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux d'enquête listés à l'article 9 ci-dessus.

- **S'adresser par courrier postal ou électronique au commissaire enquêteur**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à Monsieur François MANTEAU commissaire enquêteur :

– **soit par courrier postal** : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Tisséo-collectivités, 7, esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6 en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête parcellaire complémentaire TAE – À l'attention de Monsieur François MANTEAU, commissaire enquêteur.

Ne seront pris en compte que les courriers reçus au siège de l'enquête pendant la durée de l'enquête, le cachet d'arrivée au siège de Tisséo-collectivités faisant foi.

- **soit par courrier électronique** : à l'adresse de messagerie suivante :
m3-enquete-parcellaire-3@mail.registre-numerique.fr

- **Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition**

À l'adresse internet suivante :

www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport->enquetes publiques en cours ou programmées --> troisième enquete parcellaire complémentaire TAE

En activant le lien suivant: <https://www.registre-numerique.fr/m3-enquete-parcellaire-3>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations consignées sur les registres d'enquête disponibles sur support papier dans les lieux d'enquête seront annexées, au fur et à mesure, au registre dématérialisé et accessibles à partir des adresses internet précitées.

- **Rencontrer le commissaire enquêteur en 5 lieux différents**

Le public est invité à rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses dix permanences suivantes :

- **Mairie de Colomiers**

- le lundi 6 mars de 14h30 à 16h30
- le lundi 20 mars de 9h30 à 11h30

- **Mairie de Toulouse- Capitole**

- le mercredi 8 mars de 14h à 16h
- le mardi 14 mars de 14h à 16h

- **Mairie de quartier de l'Ormeau**

- le lundi 6 mars de 9h30 à 11h30
- le lundi 20 mars de 14h30 à 16h30

- **Siège de Toulouse Métropole à Toulouse**

- le mardi 14 mars de 9h30 à 12h
- le vendredi 24 mars de 9h30 à 12h

- **Siège de Tisséo-collectivités à Toulouse**

- le mercredi 8 mars de 9h00 à 12h30 (salle Claude Nougaro, 1^{er} étage)
- le vendredi 24 mars de 14h à 17h00 (salle Claude Nougaro, 1^{er} étage)

Art.11. : Publicité de l'enquête.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de cette consultation sera publié à la diligence du préfet, aux frais de Tisséo-ingénierie, en caractères apparents, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans un journal régional ou local diffusé dans le département.

L'avis d'ouverture d'enquête sera publié sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport->enquetes publiques en cours ou programmées --> troisième enquete parcellaire complémentaire TAE

Art.12. : Clôture de l'enquête.

À la fin de l'enquête, les registres d'enquête seront transmis au maire de chaque commune concernée, pour être clos et signés par lui.

Ces registres seront transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur.

Art.13. : Élaboration et remise de l'avis du commissaire enquêteur.

Dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès-verbal de l'opération, après avoir entendu les personnes susceptibles de l'éclairer.

Art.14. : Durée et lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter l'avis du commissaire enquêteur.

Une copie de l'avis et du procès-verbal du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, au siège de Tisséo-collectivités, aux mairies de Colomiers de Toulouse et à la mairie de quartier de l'Ormeau, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront, à leur frais, obtenir communication de l'avis et du procès-verbal en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – direction de la citoyenneté et de la légalité — 1 place Saint-Étienne – 31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le procès verbal et l'avis du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet : www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport->enquetes publiques achevées --> troisième enquete parcellaire complémentaire TAE

Art.15. : Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête.

À l'issue de l'enquête et au vu de l'avis et du procès-verbal précités, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés :

- sur la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation ;
- sur l'instauration de servitudes d'utilité publique en tréfonds.

Art.16. : Exécution du présent arrêté.

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, le président du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine Tisséo Collectivités, le président-directeur général de la société de la mobilité de l'agglomération toulousaine Tisséo Ingénierie, les maires de Colomiers et de Toulouse et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet et par délégation :
Le secrétaire général,


Serge JACOB



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**OUVERTURE D'UNE TROISIÈME ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE
dans le cadre de l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et des
aménagement nécessaires à son fonctionnement, situé sur les communes de Colomiers
et de Toulouse**

Du lundi 6 mars 2023 à 00h00 au vendredi 24 mars 2023 à 17h00

1- Description de l'opération soumise à enquête

Par arrêté préfectoral du **31 JAN. 2023** une troisième enquête parcellaire complémentaire est ouverte, dans les communes de Colomiers et de Toulouse afin de définir avec précision les propriétaires et les ayants droit et leur permettre de faire valoir leurs droits.

Elle portera à leur connaissance les emprises n'ayant pas été incorporées lors des précédentes enquêtes et permettra également de les informer de certaines adaptations d'emprises.

2- Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera du lundi 6 mars 2023 à 00h00 au vendredi 24 mars 2023 à 17h00.

3- Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur François MANTEAU, retraité, a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du 11 janvier 2023 par la Préfecture de la Haute-Garonne.

4- Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

- En mairie de Colomiers, 1 place Alex-Raymond, 31770 Colomiers
- En mairie du Capitole, Place du Capitole, 31000 Toulouse
- En mairie de quartier de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux, 31000 Toulouse
- Au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, 31500 Toulouse
- Au siège de Tisséo-collectivités, 7 esplanade Compans-Caffarelli, 31011 Toulouse

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport --> enquetes publiques en cours ou programmées --> troisième enquete parcellaire complémentaire TAE

- sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport --> enquêtes publiques en cours ou programmées --> troisième enquête parcellaire complémentaire TAE

En activant le lien ci-après :

<https://www.registre-numerique.fr/m3-enquete-parcellaire-3>

5- Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

Seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête telle qu'indiquée au point 2 ci-dessus seront examinées.

Consigner ses observations et propositions sur les registres papier déposés à la mairie de

- **Par courrier électronique à l'adresse suivante :**
- **Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition sur le site de la Préfecture**, à l'adresse précisée ci-dessus et en cliquant sur le lien « Réagir à cet article » ;
- **S'adresser par courrier postal au commissaire enquêteur**, à Tisséo Collectivités, 7 esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6 en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête publique troisième enquête parcellaire complémentaire pour la troisième ligne de métro / À l'attention de Monsieur MANTEAU, commissaire enquêteur
- **Rencontrer le commissaire enquêteur** lors de ses permanences

Lieux d'enquêtes	Première permanence	Deuxièmes permanence
Mairie de Colomiers	Le lundi 6 mars de 14h30 à 16h30	Le lundi 20 mars de 9h30 à 11h30
Mairie de Toulouse-Capitole	Le mercredi 8 mars de 14h à 16h	Le mardi 14 mars de 14h à 16h
Siège à Toulouse Métropole	Le mardi 14 mars de 9h30 à 12h	Le vendredi 24 mars de 9h30 à 12h
Siège Tisséo-Collectivités	Le mercredi 8 mars de 9h00 à 12h30 (salle Claude Nougaro, 1 ^{er} étage)	Le vendredi 24 mars de 14h à 17h (salle Claude Nougaro, 1 ^{er} étage)
Mairie de quartier-l'Ormeau	Le lundi 6 mars de 9h30 à 11h30	Le lundi 20 mars de 14h30 à 16h30

6- Information et obligations des propriétaires

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à indemnité.

7- Élaboration et remise de l'avis et du procès-verbal du commissaire enquêteur

Dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès-verbal de l'opération, après avoir entendu les personnes susceptibles de l'éclairer.

• 8- Lieux, où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter l'avis et le procès-verbal du commissaire enquêteur

Une copie de l'avis et du procès-verbal du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne ainsi qu'au siège de Tisséo Collectivités et aux mairies de Colomiers, Toulouse et à la mairie de quartier de l'Ormeau, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du procès-verbal et de l'avis sur les emprises projetées dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne-Direction de la citoyenneté et de la légalité-Bureau de l'utilité publique—1 place Saint Etienne—31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le procès-verbal et l'avis du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante :

www.haute-garonne.gouv.fr --> Publications --> Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale --> Déclaration d'utilité publique d'opérations d'aménagement et infrastructures de transport --> enquêtes publiques achevées --> troisième enquête parcellaire complémentaire TAE

9- Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête et au vu de l'avis sur l'emprise des ouvrages projetés et du procès-verbal de l'opération, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés :

- * sur la cessibilité, au profit de Tisséo-collectivités, autorité expropriante, des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- * sur l'instauration de servitudes d'utilité publique en tréfonds.

Mme Paulette LARROQUE

Toulouse le 15 Mars 2023

11 Impasse Franz
31500 - TOULOUSE

Dossier AAM/33/0713/0713A

Schradet ^{tussé} COUPPIER N° VELE	
22 MARS 2023	
POUR TRAITEMENT	
COPIE(S) POUR INFO	

Cistes Collectivités

7 Esplanade Compaus Cafarelli
BP M20 - 31011 Toulouse Cedex 6

à l'attention de H. MANTEAU

P^È de la Commission d'Enquête

à transmettre à Mme AUDREY NOVARO groupé DEGAUD

Objet = Dépréciation d'une propriété impactée par le tracé du métro.

Madame, Monsieur,

J'ai déjà fait deux réclamations. La première a été faite par mail sur le site <https://www.registre-numerique.fr/Enquete-TAE>. CLB le 11/07/2019 et la seconde par lettre recommandée avec accusé de réception le 23 Juin 2021. Toutes deux sont restées sans réponse - Aussi par la présente, je réitère ma demande -

En effet si le projet de la 3^{ème} ligne de métro présente un intérêt certain au plan général pour les déplacements dans l'agglomération toulousaine, nous avons accueilli avec appréhension le fait que le tunnel presse en partie sous notre propriété.

Dans le cadre d'un aménagement pour nos vieux jours, nous avons réalisé il y a 9 ans une importante rénovation de notre maison engageant des frais conséquents pour lesquels un emprunt a été contracté. En plus d'éventuelles nuisances (vibrations, ondulations, fragilisation de la construction) je crains de subir une dépréciation importante de la valeur de ce bien notamment en cas de revente d'autant plus que l'emprise concerne $\frac{1}{3}$ de la propriété.

Vous voudrez bien prendre cet élément en compte dans le calcul de l'indemnité.

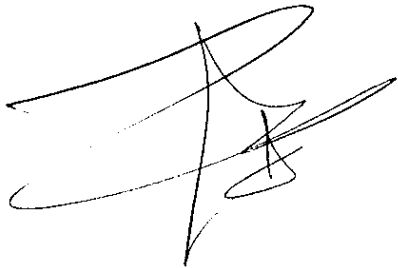
→ Michel / Patrick

→ Jean-François → rep. du propriétaire

On dans le secteur, l'implante Franz Schneider, c'est la seule
nouvelle quasiment implantée alors que les ventes et les
espaces publicitaires sont très nombreux de part et d'autre -
un léger décalage du tracé suffirait pour éviter d'implanter
la propriété -

Je ne pourrais regretter cet état de fait et je vous
prie de m'accuser une attention toute particulière à ma
dernière demande.

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur,
l'expression de mes salutations distinguées.



Toulouse le 18 Mars 2023

Mme Juliette LEBROUZE
11 Impasse Franz Schuder
31500 TOULOUSE

Dossier AAM33/0743/07131

à

Exercice Collectivité

7 Estplanade Emparc Lafayette

BP 11120 - 31011 Toulouse
cedex 6

à l'attention de Mr. MANTAU

"Président de la Commission d'enquête"

à transmettre à Mme AUDREY NOVARO qui DEGAUD
dépôt = facture intermédiaire sur un mur de la maison.

(Madame, Monsieur)

Dans le cadre de l'avant-projet de la 3^e ligne

et suite à l'enquête mandatée par Tisséo + ingénierie de

16 septembre 2019, les enquêteurs avaient relevé une facture

intermédiaire sur un mur de la maison.

On vous informe qu'à ce jour, la facture
a été reprise - Je vous demande d'en prendre acte -

Sincères Salutations.

COPIE(S) POUR INFO	
POUR TRAITEMENT	
7 2 MARS 2023	

19,4%

DES LECTEURS

MAISON & EXTÉRIEUR

Collectionneur

Aménagement

JE CHERCHE

VOYANCE

CONTACTS

NTRE BOUABA

MM MADOU

Maître SAMI

ARA VOYANCE

FEMMES

ENCOUNTERS

NOUVEAU

LEPHONE ROSE

Des experts de



LEPHONE ROSE

ENCOUNTERS

ARA VOYANCE

Maître SAMI

MM MADOU

NTRE BOUABA

CONTACTS

VOYANCE

CONTACTS

CONTACTS

CONTACTS

CONTACTS

CONTACTS

CONTACTS

CONTACTS

Table with 10 columns and 10 rows of numbers for 'SOLUTION DES JEUX'.

Advertisement for 'LADAPRÈCHE' magazine, including subscription rates and contact information.

Advertisement for 'Facile !' magazine, featuring a 'Nous contacter ?' section with phone numbers.

Advertisement for 'Contacts - Rencontres - Voyance' magazine, listing various services and contact details.

Advertisement for 'MARE D'ÊTRE SEULE ?' magazine, featuring a 'rencontres' logo and contact information.

Advertisement for 'DUO TENDRESSE DEPUIS 1981 SUR TOUTE L'OCÉANIE' magazine, including a QR code and contact details.

DUO TENDRESSE DEPUIS 1981 SUR TOUTE L'OCÉANIE
Votre expert en direct
www.odile-rencontre.com

Advertisement for 'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE' (Public Inquiry Notice) regarding the 'INFRASTRUCTURE DE LA TROISIÈME LIGNE DE MÉTRO ET DES AMÉNAGEMENTS'.

Advertisement for 'L'AMÉRICHE' magazine, featuring a '55,2% DE LECTURES' statistic and contact information.

55,2% DE LECTURES
L'AMÉRICHE
www.lamerichemag.com

**DECLARATIF DE DEPOT
DESCRIPTIF DE PLI LETTRE RECOMMANDEE INTERNATIONALE**

(Bordereau faisant office de preuve de dépôt après validation de La Poste)

Expéditeur

Raison sociale	SETIS Groupe DEGAUD – Assistant Foncier TISSEO (AAM33 – Notification EPC)		
Adresse	20 RUE PAUL HELBRONNER		
Code postal	38100	Ville	GRENOBLE

Client

N° COCLICO
695 779

Site de dépôt

Lieu	LIONEL TERRAY GRENOBLE	Date	09/02/2023
------	------------------------	------	------------


Descriptif du dépôt

	N° Recommandé	NG*	Référence	Destinataire (Nom prénom ou raison sociale et adresse complète)	Constaté
1	RW 47 158 869 6 FR	R1	AAM33 00685 / 06853	Madame BERTRAND Sandrine Van Aalstraat 4 2651 EW, BERKEL EN RODENRIJS PAYS-BAS	
2	RW 47 158 870 5 FR	R1	AAM33 00685 / 06852	Monsieur BERTRAND Marc-Yann Prins Bernhardtlaan 8, 5261 VC, VUGHT PAYS BAS	

Détail des lettres déclarées

	Avec avis de réception	Sans avis de réception
Nombre de lettres recommandées déclarées sur cette page.	2	
Nombre Total de lettres recommandées déclarées pour ce dépôt.	2	

Partie réservée au contrôle postal

Total des lettres recommandées « constatées » par La Poste.	
Commentaire :	Timbre à date  Visa après contrôle des quantités

DESCRIPTIF DE PLI -- LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

(Descriptif de pli faisant office de preuve de dépôt après validation de La Poste)

Expéditeur (Emetteur)

(AAM33 – Notification EPC)

Client (Contractant)

Raison sociale	SETIS Groupe DEGAUD Assistant foncier TISSEO (DL)		
Adresse	20 Rue Paul Helbronner		
Code postal	38100	Ville	GRENOBLE

N° de Client (Coclico)	695 779
N° de Compte de Suivi	


Site de dépôt

Lieu	LIONEL TERRAY GRENOBLE	Date	09/02/2023
------	------------------------	------	------------

Descriptif des plis déposés

	Identifiant du pli	NG **	CRBT	Référence	
1	2C 166 367 7957 9	R1		AAM33/05341	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE LE SAINT-SAUVEUR Représenté par Madame la Présidente ou Monsieur le Président 35 Boulevard Griffoul Dorval / 31400 TOULOUSE
2	2C 166 367 7958 6	R1		AAM33/05342	MARTIN GESTION Représentant le syndicat des copropriétaires de la Résidence Saint-Sauveur 8 Place Lafourcade / 31500 Toulouse
3	2C 166 367 7959 3	R1		AAM33/05461	Madame VERPLANCKE Martine 115 Chemin De Rosine / 64530 GER
4	2C 166 367 7960 9	R1		AAM33/05462	Madame VERPLANCKE Céline 224 Chemin des Cassoulets / 65200 MONTGAILLARD
5	2C 166 367 7961 6	R1		AAM33/05463	Monsieur VERPLANCKE Nicolas 31 Rue du Docteur Gaute / 65600 SEMEAC
6	2C 166 367 7962 3	R1		AAM33/05481	Monsieur RIEUNIER Vincent 14 Rue des Princes / 31500 TOULOUSE
7	2C 166 367 7963 0	R1		AAM33/05481	Madame RIEUNIER Marie-Victoire 14 Rue des Princes / 31500 TOULOUSE
8	2C 166 367 7964 7	R1		AAM33/05482	Monsieur RIEUNIER Vincent 29 rue Joseph Thillet / 31400 TOULOUSE
9	2C 166 367 7965 4	R1		AAM33/05482	Madame RIEUNIER Marie-Victoire 29 rue Joseph Thillet / 31400 TOULOUSE
10	2C 166 367 7966 1	R1		AAM33/05711	Monsieur CAMBOURNAC Guillaume 19 Rue des Arts / 31000 TOULOUSE
11	2C 166 367 7967 8	R1		AAM33/05711	Madame CAMBOURNAC Marie 19 Rue des Arts / 31000 TOULOUSE
12	2C 166 367 7968 5	R1		AAM33/05712	Monsieur CAMBOURNAC Guillaume 17 rue Paul Bert / 31400 TOULOUSE
13	2C 166 367 7969 2	R1		AAM33/05712	Madame CAMBOURNAC Marie 17 rue Paul Bert / 31400 TOULOUSE
14	2C 166 367 7970 8	R1		AAM33/05961	Monsieur FERCHAUD Frédéric 28 Rue Raspail / 31400 TOULOUSE
15	2C 166 367 7971 5	R1		AAM33/05962	Madame FERCHAUD Céline 28 rue Raspail / 31400 TOULOUSE
16	2C 166 367 7972 2	R1		AAM33/06091	Monsieur RIBES Johannès 8 Rue Raspail / 31400 TOULOUSE
17	2C 166 367 7973 9	R1		AAM33/06092	Madame JOUANJUS Emilie 8 Rue Raspail / 31400 TOULOUSE
18	2C 166 367 7974 6	R1		AAM33/06171	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 16 AVENUE ARMAND LEYGUE Représenté par Madame la Présidente ou Monsieur le Président 16 Avenue Armand Leygue / 31400 TOULOUSE

Partie réservée au contrôle postal

Commentaire:	 Visa après contrôle des quantités
--------------	---

** : Niveau de garantie (R1 pour tous les plis ou R2, R3)

DESCRIPTIF DE PLI -- LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

(Descriptif de pli faisant office de preuve de dépôt après validation de La Poste)

Expéditeur (Emetteur)

(AAM33 – Notification EPC)

Client (Contractant)

Raison sociale	SETIS Groupe DEGAUD Assistant foncier TISSEO (DL)		
Adresse	20 Rue Paul Helbronner		
Code postal	38100	Ville	GRENOBLE

N° de Client (Coclico)	695 779
N° de Compte de Suivi	


Site de dépôt

Lieu	LIONEL TERRAY GRENOBLE	Date	09/02/2023
------	------------------------	------	------------

Descriptif des plis déposés

	Identifiant du pli	NG **	CRBT	Référence	
19	2C 166 367 7975 3	R1		AAM33/06172	Monsieur Bertrand GUIRAUDIE Représentant le SDC du 16 rue Armand Leygue 16 Avenue Armand Leygue / 31400 TOULOUSE
20	2C 166 367 7976 0	R1		AAM33/06251	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 24 RUE DE LIMAYRAC Représenté par Madame la Présidente ou Monsieur le Président 24 Rue De Limayrac / 31500 TOULOUSE
21	2C 166 367 7977 7	R1		AAM33/06252	AGENCE LECOINTE IMMOBILIER, Représentant le syndicat des copropriétaires du 24 RUE DE LIMAYRAC 76 Avenue de Jean Rieux / 31500 TOULOUSE
22	2C 166 367 7978 4	R1		AAM33/06321	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 24 RUE RENE COSTES Représenté par Madame la Présidente ou Monsieur le Président 24 Rue Dieudonné Costes / 31500 TOULOUSE
23	2C 166 367 7979 1	R1		AAM33/06322	M & JM1, représentant le SDC du 24 Rue René Coste, Représenté par M. MERIC Jérôme 86 Boulevard Deltour / 31500 TOULOUSE
24	2C 166 367 7980 7	R1		AAM33/06371	EVOS PATRIMOINE Représentée par son Président, M. HAUDIQUET Renaud 11 Rue Ambroise Fredeau / 31500 TOULOUSE
25	2C 166 367 7981 4	R1		AAM33/06591	Monsieur HENRI Jean-Claude 9 allée des soupirs / 31000 TOULOUSE
26	2C 166 367 7982 1	R1		AAM33/06592	Madame CARTRON Géraldine 9 Allée des Soupirs / 31000 TOULOUSE
27	2C 166 367 7983 8	R1		AAM33/06601	Madame CASARSA Anne-Marie 20 Impasse De La Terrasse / 31500 TOULOUSE
28	2C 166 367 7984 5	R1		AAM33/06602	Madame MARIE Patricia 31 Rue Des Peupliers / 91120 PALAISEAU
29	2C 166 367 7985 2	R1		AAM33/06603	Monsieur CASARSA Robert 39 Boulevard Deltour / 31500 TOULOUSE
30	2C 166 367 7986 9	R1		AAM33/06721	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 95 RUE DE LIMAYRAC Représenté par sa Présidente ou son Président 95 rue de Limayrac / 31500 TOULOUSE
31	2C 166 367 7987 6	R1		AAM33/06722	DOMICIA IMMOBILIER Représentant le SDC du 95 rue de Limayrac 24 avenue Marcel Dassault / 31500 TOULOUSE
32	2C 166 367 7988 3	R1		AAM33/06851	Madame BERTRAND Anne-Marie 110 Rue de Limayrac / 31500 TOULOUSE
33	2C 166 367 7989 0	R1		AAM33/06854	Madame BERTRAND Julie 14 Boulevard du Curepipe / 33260 LA TESTE DE BUCH
34	2C 166 367 7990 6	R1		AAM33/07011	Madame BEGNI-COMMENGÉ Michèle 12 Rue Victor Allègre / 31000 TOULOUSE
35	2C 166 367 7991 3	R1		AAM33/07021	Monsieur BARON Christophe 12 Rue Sainte Philomène / 31400 TOULOUSE

Partie réservée au contrôle postal

Commentaire:	<p>Timbre à date</p>  <p>Visa après contrôle des quantités</p>
--------------	--

** : Niveau de garantie (R1 pour tous les plis ou R2, R3)

Projet Toulouse Aerospace Express – Connexion à la ligne B
Enquête parcellaire

TABLEAU RECAPITULATIF D’AFFICHAGE

LISTE DES PROPRIETAIRES :

Pour lesquels les notifications d’ouverture d’enquête publique sont consultables en Mairie de TOULOUSE du 6 mars au 24 mars 2023 inclus compte tenu de l’impossibilité matérielle d’afficher 39 courriers.

Art. R131-6 du Code de l’Expropriation.

Propriété	Propriétaire	Désignation du propriétaire	Adresse	C.P. Description du propriétaire	Commune Description du propriétaire	Observations
00534	05341	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE LE SAINT-SAUVEUR Représenté par Madame la Présidente ou Monsieur le Président	35 Boulevard Griffoul Dorval	31400	TOULOUSE	NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)
00534	05342	MARTIN GESTION Représentant le syndicat des copropriétaires de la Résidence Saint-Sauveur	8 Place Lafourcade	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00546	05462	Madame Céline VERPLANCKE	224 Chemin des Cassoulets	65200	MONTGAILLARD	Aucun retour (ni AR ni pli)
00546	05463	Monsieur Nicolas VERPLANCKE	31 Rue du Docteur Gaulte	65600	SEMEAC	Aucun retour (ni AR ni pli)
00548	05481	Monsieur Vincent RIEUNIER	14 Rue des Princes	31500	TOULOUSE	NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)
00548	05481	Madame VERVUEREN Marie-Victoire, épouse RIEUNIER	14 Rue des Princes	31500	TOULOUSE	NPAI
00548	05482	Monsieur Vincent RIEUNIER	29 rue Joseph Thillet	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00548	05482	Madame VERVUEREN Marie-Victoire, épouse RIEUNIER	29 rue Joseph Thillet	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00571	05711	Monsieur Guillaume CAMBOURNAC	19 Rue des Arts	31000	TOULOUSE	NPAI
00571	05711	Mme DE LEVEZOU DE VEZINS Marie, épouse CAMBOURNAC	19 Rue des Arts	31000	TOULOUSE	NPAI
00571	05712	Monsieur Guillaume CAMBOURNAC	17 rue Paul Bert	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00571	05712	Mme DE LEVEZOU DE VEZINS Marie, épouse CAMBOURNAC	17 rue Paul Bert	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00596	05961	Monsieur Frédéric FERCHAUD	28 Rue Raspail	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00596	05962	Madame Céline MATHIEU	28 Rue Raspail	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00609	06091	Monsieur Johannès RIBES	8 Rue Raspail	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00609	06092	Madame Emilie JOUANJUS	8 Rue Raspail	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00617	06171	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 16 AVENUE ARMAND LEYGUE Représenté par Madame la Présidente ou Monsieur le Président	16 Avenue Armand Leygue	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00617	06172	Monsieur Bertrand GUIRAUDIE Représentant le SDC du 16 rue Armand Leygue	16 Avenue Armand Leygue	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00625	06251	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 24 RUE DE LIMAYRAC Représenté par Madame la Présidente ou Monsieur le Président	24 Rue De Limayrac	31500	TOULOUSE	Pli retiré par erreur
00632	06321	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 24 RUE RENE COSTES Représenté par Madame la Présidente ou Monsieur le Président	24 Rue Dieudonné Costes 31500 TOULOUSE	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)

Propriété	Propriétaire	Désignation du propriétaire	Adresse	C.P. Description du propriétaire	Commune Description du propriétaire	Observations
00659	06591	Monsieur Jean-Claude HENRI	9 Allée des Soupirs	31000	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00659	06592	Madame Géraldine CARTRON	9 Allée des Soupirs	31000	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00660	06601	Madame Anne-Marie CASARSA	20 Impasse De La Terrasse	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00660	06603	Monsieur Robert CASARSA	39 Boulevard Deltour	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00672	06721	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 95 RUE DE LIMAYRAC Représenté par sa Présidente ou son Président	95 rue de Limayrac	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00685	06852	Monsieur Marc-Yann BERTRAND	Prins Bernhardlaan 8,	5261 VC	VUGHT PAYS BAS	Aucun retour (ni AR ni pli)
00685	06853	Madame Sandrine BERTRAND	van Aalststraat 4	2651 EW	BERKEL EN RODENRIJS PAYS-BAS	Aucun retour (ni AR ni pli)
00685	06854	Madame Julie BERTRAND	14 Boulevard du Curepipe	33260	LA TESTE DE BUCH	Aucun retour (ni AR ni pli)
00702	07021	Monsieur Christophe BARON	12 Rue Sainte Philomène	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00702	07022	Madame Justine TOURRET	12 Rue Sainte Philomène	31400	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00713	07133	Madame Lauriane LARROQUE	5 Impasse Des Tournesols	1170	TOURNEFEUILLE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00713	07133	Madame Lauriane CASACCI née LARROQUE	5 Impasse Des Tournesols	1170	TOURNEFEUILLE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00714	07141	ASSOCIATION DIOCESAINE DE TOULOUSE Représentée par Monsieur Robert LE GALL	24 Rue Percheptite, BP 7208 31073 TOULOUSE CEDEX 7	31073	TOULOUSE CEDEX 7	Aucun retour (ni AR ni pli)
00725	07251	Monsieur Grégoire BENVENU	4 rue de la Meuse	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00725	07252	Madame Ariane WEYL	4 rue de la Meuse	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00726	07261	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 30 32 CHEMIN MAL CLABEL Représenté par Madame la Présidente ou Monsieur le Président	30 32 Chemin Mal Clabel	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
00726	07262	AGENCE GESTION IMMOBILIERE DU SALIN Représentant le syndicat copropriétaires 30-32 Mal Clabel	1 bis rue du Languedoc	31000	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
01402	14021	Monsieur Franck DURROUX	107 rue de Limayrac	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)
01402	14022	Madame Aude GENUYT	107 rue de Limayrac	31500	TOULOUSE	Aucun retour (ni AR ni pli)

Fait à TOULOUSE

Le 03 MARS 2023

Le Maire,



DESCRIPTIF DE PLI -- LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

(Descriptif de pli faisant office de preuve de dépôt après validation de La Poste)

Expéditeur (Emetteur)

Raison sociale	SYSTRA		
Adresse	2 esplanade Compans-Caffarelli		
Code postal	31000	Ville	TOULOUSE

Client (Contractant)

N° de Client (Coclico)
266136
N° de Compte de Suivi

Site de dépôt

Lieu		Date	01/02/2023
------	--	------	------------

Descriptif des plis déposés

	Identifiant du pli	NG **	CRBT	Référence	
1	2C 166 367 7936 4	R1		AAM33/00019/00191	Monsieur GROUPE FRANCOIS IMMOBILIER Représentée par son gérant, M. Jérémy FRANCOIS 60 avenue Jean Calvet / 81600 GAILLAC
2	2C 166 367 7937 1	R1		AAM33/00020/00201	Madame, Monsieur ATC FRANCE Représentée par son gérant ATC France Holding SAS 1 rue Augène Varlin / 92240 MALAKOFF
3	2C 166 367 7938 8	R1		AAM33/00054/00542	ADL IMMOBILIER Représentant le syndicat des copropriétaires 111 RUE TROENES 55 avenue Honoré de Serres / 31000 TOULOUSE
4	2C 166 367 7939 5	R1		AAM33/00180/01801	Madame, Monsieur SCCV le Séville Représentée par son liquidateur EURL PROGERIM 73 boulevard Deltour / 31500 TOULOUSE
5	2C 166 367 7940 1	R1		AAM33/00180/01802	Madame, Monsieur EURL PROGERIM Représentée par son gérant, M. REY Eric 1 chemin de Rosiers / 31130 QUINT FONSEGRIVES
6	2C 166 367 7941 8	R1		AAM33/00227/02272	IMMOSKY - SARL ISTRATEGIE IMMO Représentant le SDC du 13 impasse Negreneys 38 avenue de l'Hers / 31500 TOULOUSE
7	2C 166 367 7942 5	R1		AAM33/00362/03621	LE GREVELLEC IMMOBILIER Représentant le SDC du 1 place Arago 108 bis Avenue des Minimes / 31200 TOULOUSE
8	2C 166 367 7943 2	R1		AAM33/00369/03691	Madame GOUZI Catherine 25 Rue Louis Vieu / 81100 CASTRES
9	2C 166 367 7944 9	R1		AAM33/00369/03692	Madame PIGNES Aurore 2 place de l'Eglise / 81990 FREJAIROLLES
10	2C 166 367 7945 6	R1		AAM33/00433/04331	Monsieur LAGORCE Jean 49 Rue St Roch / 31400 TOULOUSE
11	2C 166 367 7946 3	R1		AAM33/00433/04331	Madame LAGORCE Marie 49 Rue St Roch / 31400 TOULOUSE
12	2C 166 367 7947 0	R1		AAM33/00433/04332	Monsieur LAGORCE Laurent 47 rue Saint Roch / 31000 TOULOUSE
13	2C 166 367 7948 7	R1		AAM33/00433/04333	Madame PAGES Christine 26 avenue de Normandie / 78000 VERSAILLES

Synthèse des plis déclarés

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Nombre de plis déclarés pour ce dépôt

13

Partie réservée au contrôle postal

Commentaire:	Timbre à date	Signature client
	Visa après contrôle des quantités	

** : Niveau de garantie (R1 pour tous les plis ou R2, R3)

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Métro Ligne C - Enquête parcellaire complémentaire n°3

Contributions du 06/03/2023 au 24/03/2023

Rapport généré le 27/03/2023 à 16:08:17

Nombre d'avis déposés : 2

@1 -Mme Paulette Pelletier- Toulouse

Date de dépôt : Le 22/03/2023 à 21:16:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :dépréciation d' une propriété impactée par le tracé du métro

Contribution :

Malgré l' intérêt du projet , nous avons accueilli avec appréhension le fait que le tunnel passe en partie sous notre propriété. Pour nos vieux jours , nous avons réalisé il y a 9 ans une importante rénovation de notre maison engageant des frais conséquents pour lesquels un emprunt a été contracté .En plus d'éventuelles nuisances (vibrations, ondulations, fragilisation de la construction), je crains une dépréciation importante de ce bien notamment en cas de revente d'autant plus que l'emprise concerne 1/3 de la propriété. Merci de bien vouloir prendre cet élément en compte dans le calcul de l'indemnité. Or dans le secteur, c'est quasiment la seule parcelle concernée alors que les voiries et les espaces publics non bâtis sont nombreux de part et d'autre .Un léger décalage du tracé suffirait pour éviter d'impacter la propriété. Je le regrette et je vous remercie d'accorder une attention particulière à ma dernière demande.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@2 - paulette Larroque - Toulouse

Date de dépôt : Le 22/03/2023 à 22:10:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :fissure superficielle réparée sur un mur de maison.

Contribution :

Dans le cadre de l'avant-projet de la troisième ligne de métro ,Tisséo Ingenierie avait relevée une fissure superficielle sur un des murs de la maison. Or je vous informe qu'à ce jour la fissure est réparée. Ci-joint photo. Je vous demande d'en prendre acte.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT *de la Haute Garonne*

COMMUNE *de TOULOUSE CAPITOLE*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

*relatif à : Troisième enquête parcellaire complémentaire relative à l'insertion
de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et les aménagements nécessaires
à son fonctionnement sur les communes de Colomiers et de Toulouse*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : *Troisième enquête parcelaire complémentaire relative à l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et les aménagements nécessaires à son fonctionnement sur les communes de Colomiers et de Toulouse*

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du *31 janvier 2023* de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : *La Haute Garonne*

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. *Monsieur François MANTERU* qualité *commissaire enquêteur*

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du *lundi 6 mars 2023 à 06h00* au *vendredi 24 mars 2023 à 17h00*

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : *TISSEO COLLECTIVITÉS - 7 esplanade Compans Caffarelli*

Autres lieux de consultation du dossier : *Voir l'arrêté et aux correspondants*

Registre d'enquête :

comportant *23* feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

*Tisseo Collectivités - 7 esplanade Compans Caffarelli - BP 1110 - 31011 TOULOUSE
CEDEX 6*

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : *Préfecture de Toulouse - 1 Place St Etienne -
Bureau de l'utilité publique au siège de Tisseo Collectivités*

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les *mercredi 16 mars* de *9h30* à *12h* et de _____ à _____

les *vendredi 24 mars* de *9h30* à *12h* et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

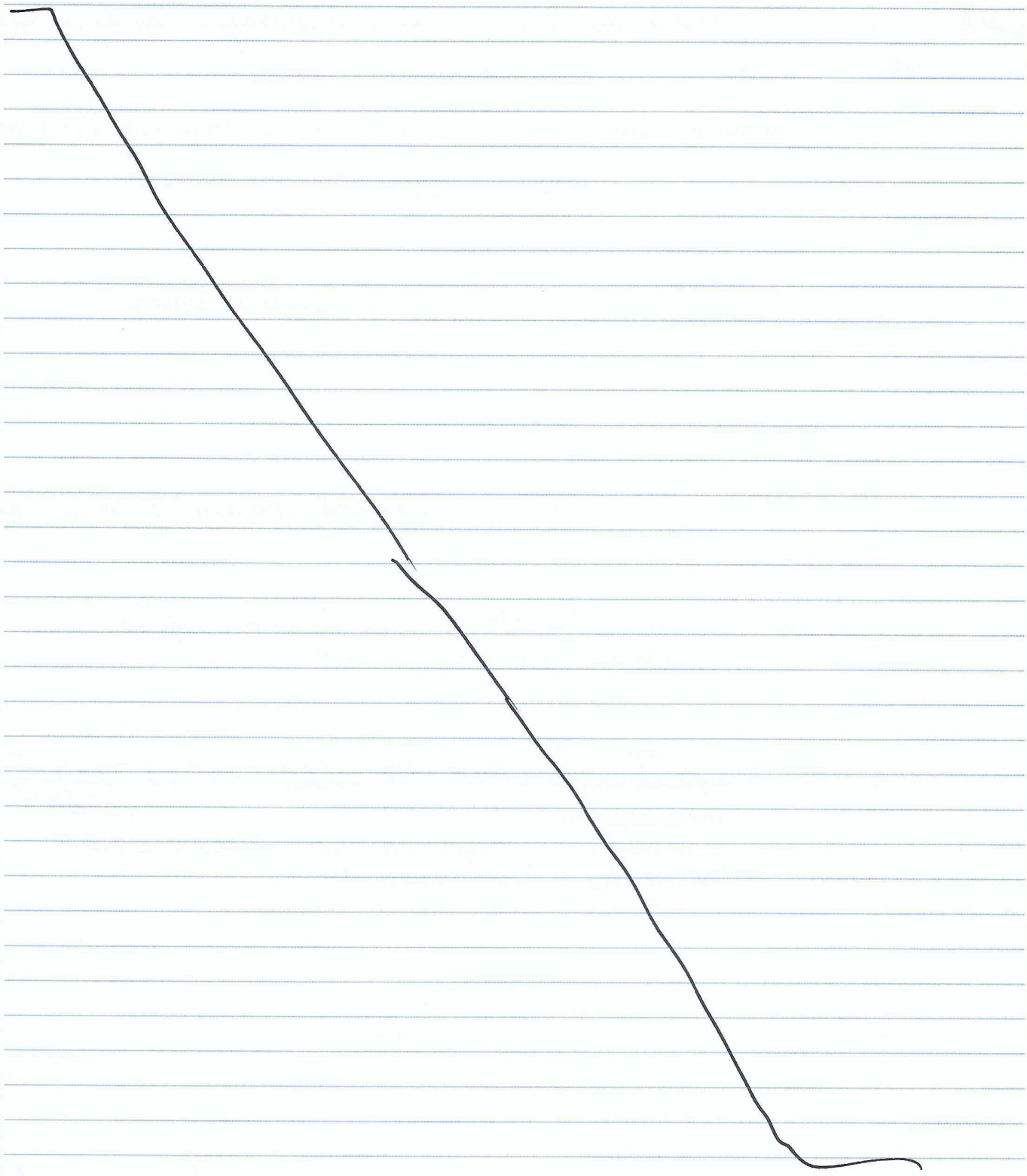
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ _____



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Le 24 mars 2023 à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), mairie de Toulouse déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 19 jours consécutifs, du _____ au _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____ et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 0 personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Philippe Audere

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : *Troisième enquête parcellaire complémentaire relative à l'intention de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et les aménagements nécessaires à son fonctionnement sur les communes de Colomiers et de Toulouse*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Troisième enquête préalable complémentaire relative à l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et les aménagements nécessaires à son fonctionnement au km communes de Colomiers et de Toulouse

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 31 janvier 2023 de _____

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : la Haute Garonne

Président de la commission d'enquête - Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Monsieur François HANTERU qualité commissaire enquêteur
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 6 mars 2023 à 00h00 au vendredi 24 mars 2023 à 17h

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Tisséo Collectivités - 7 esplanade Compans Caffarelli

Autres lieux de consultation du dossier : Voie de l'arrêté et avis correspondant

Registre d'enquête :

comportant 83 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Tisséo Collectivités - 7 esplanade Compans Caffarelli - BP 11120 - 31011 TOULOUSE
CEDEX 6

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Préfecture de la Haute Garonne - 1 Place St Etienne
Bureau de l'utilité publique et au siège de Tisséo Collectivités

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 6 mars 2023 de 14h30 à 16h30 et de _____ à _____
les lundi 20 mars 2023 de 9h30 à 17h30 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.



Le vendredi 24 mars à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Madame TRAVAL MICHELET, Maire de Colomiers déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant quinze jours consécutifs, du 06 mars 2023 au 24 mars 2023 de 8 heures 30 à 17 heures 00 et de 8 heures 30 à 14 heures 00 le vendredi

Les observations ont été consignées au registre

rien

par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre : _____

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

07 AVR. 2023

signature

Le Maire,



Karine TRAVAL-MICHELET
Vice-Présidente de Toulouse Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT *de la Haute-Garonne*

COMMUNE *de TOULOUSE métropole*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

*relatif à : Troisième enquête parcellaire complémentaire relative à l'insertion
de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et les aménagements nécessaires
à son fonctionnement sur les communes de Colomiers et Toulouse*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Troisième enquête préalable complémentaire relative à l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et les aménagements nécessaires à son fonctionnement sur les communes de Colomiers et de Toulouse.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 1 en date du 31 janvier 2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : La Haute Garonne

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Monsieur François HANTEAU qualité commissaire enquêteur
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 6 mars 2023 à 00h00 au vendredi 24 mars 2023 à 17h

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : TISSEO COLLECTIVITÉS - 7 Zouanade Compara Caffarelli

Autres lieux de consultation du dossier : Mairies de Colomiers, de Toulouse - Capitale, mairie de quartier de l'Ormeau, Toulouse métropole

Registre d'enquête :

comportant 23 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

TISSEO - COLLECTIVITÉS Zouanade Compara Caffarelli BP 4420
31041 TOULOUSE CEDEX 6 - Enquête préalable complémentaire TKE - A l'attention de Monsieur François HANTEAU

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de Toulouse - Bureau de l'utilité publique - 4 Place St Etienne et au siège de Tisseo Collectivités

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

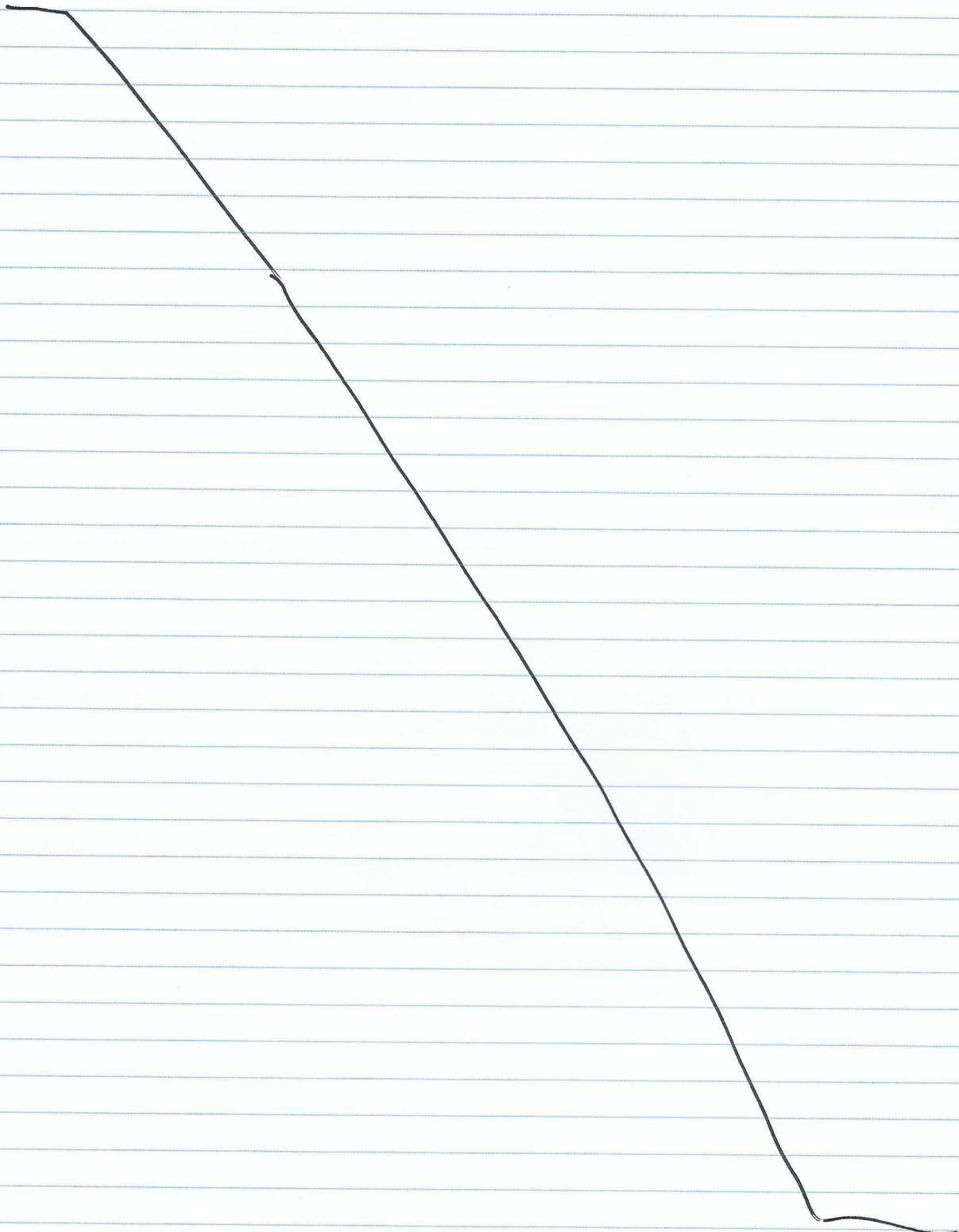
le mercredi 8 mars de 14h à 16h et de _____ à _____
les mardi 24 mars de 14h à 16h et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ _____



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Le 24 mars 2023 à 17 heures 0

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), maire de Toulouse déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 19 jours consécutifs, du _____ au _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____ et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 0 personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Philippe Faudere

19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT *de la Haute Garonne*

COMMUNE *de TOULOUSE* *Quartier de L'ORNÈAS*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : *Travaux emprise parcelles complémentaires relative à l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et des aménagements nécessaires à son fonctionnement sur les communes de Colomiers et Toulouse*

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Troisième enquête préalable complémentaire relative à l'incertitude de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et les aménagements nécessaires à son fonctionnement sur les communes de Colomiers et de Toulouse

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 31 janvier 2023 de _____

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : la Haute Garonne

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Monsieur François MANTEAU qualité commissaire enquêteur

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 6 mars 2023 à 00h00 au vendredi 24 mars 2023 à 17h00

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Tisseo Collectivités - 7 esplanade Compagnon Caffarelli

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Colomiers, de Toulouse, mairie de quartier de l'Onzeau et Toulouse Métropole

Registre d'enquête :

comportant 23 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire de Toulouse le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

TISSEO COLLECTIVITÉS - 7 esplanade Compagnon Caffarelli - BP 21120
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de Toulouse - Bureau de l'activité publique - 1 Place Saint Etienne - au siège de Tisseo Collectivités

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mercredi 8 mars de 8h00 à 12h30 et de _____ à _____

les vendredi 24 mars de 14h à 17h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

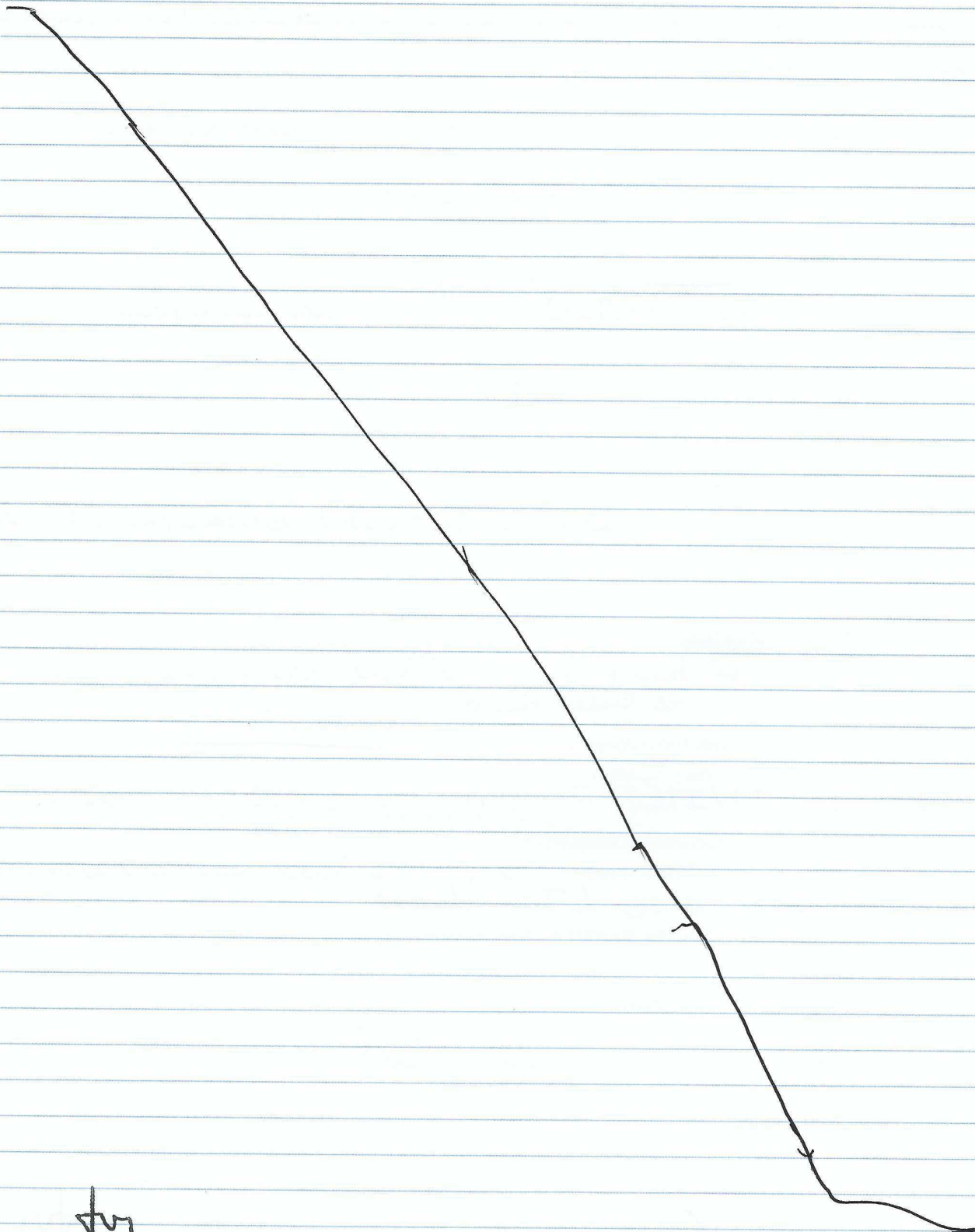
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 06 mars de _____ heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾ _____



47

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Le 24 Mars 2023 à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), maire de Toulouse déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 19 jours consécutifs,
du _____ au _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 0 personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Pascal Fournier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT de la Haute-Garonne

COMMUNE de TOULOUSE - Siège TISSE O COLLECTIVITÉS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Troisième enquête parcellaire
complémentaire relative à l'insertion de
l'infrastructure de la troisième ligne de
métro et les aménagements nécessaires
à son fonctionnement sur les communes
de Colomiers et Toulouse

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Troisième enquête parcellaire complémentaire relative à l'insertion de l'infrastructure de la troisième ligne de métro et les aménagements nécessaires à son fonctionnement sur les communes de Colomiers et de Toulouse

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 31 janvier 2023 de _____

M. le Maire de : _____
 M. le Préfet de : la Haute-Garonne

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Monsieur François MANTEAU qualité Commissaire enquêteur
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du Lundi 6 mars 2023 à 06h00 au vendredi 24 mars 2023 à 17h

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : TISSEO COLLECTIVITÉS - 7 esplanade Compans Caffarelli

Autres lieux de consultation du dossier : Mairies de Colomiers, de Toulouse - Capitale, mairie de quartier de l'Ormeau et Toulouse Métropole

Registre d'enquête :

comportant 23 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

TISSEO COLLECTIVITÉS - 7 esplanade Compans Caffarelli

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de Toulouse - Bureau de l'utilité publique - 2 Place St Etienne - au siège de Tisseo Collectivités

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Jeudi 6 mars de 9h30 à 17h30 et de _____ à _____
les Lundi 20 mars de 14h30 à 16h30 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

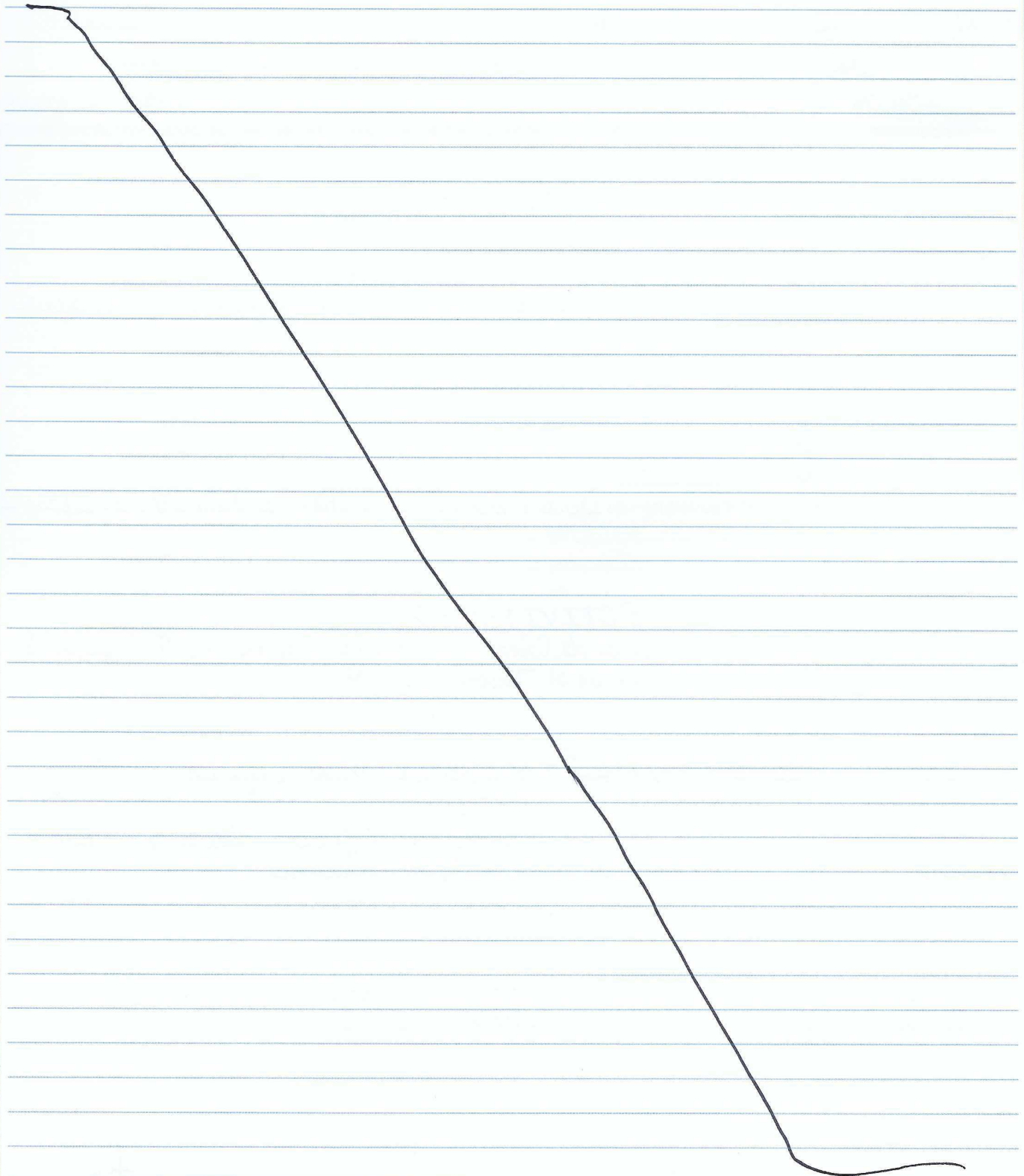
une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

[Signature]

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ _____



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Le 24 mars 2023 à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), maire de Toulouse déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 19 jours consécutifs, du _____ au _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____ et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 0 personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Philippe Faudere

19